

Insee Conjoncture

Guyane



N° 5

Juin 2019

Antilles-Guyane

Le bilan économique 2018 L'économie guyanaise redémarre

Avertissement

La rédaction de ce bilan économique s'échelonne de janvier à mai 2018. Les données analysées sont celles disponibles à la date de rédaction des différents articles. Certaines ont pu légèrement évoluer depuis.

Signes conventionnels utilisés

... Résultat non disponible

/// Absence de résultat due à la nature des choses

e Estimation

p Résultat provisoire

r Résultat révisé par rapport à l'édition précédente

n.s résultat non significatif

€ euro

M Million

Md Milliard

Avant - propos

Le Bilan économique 2018 de la Guyane est la cinquième édition d'une publication au contenu mutualisé pour l'ensemble des régions françaises. L'objectif visé est de fournir aux observateurs régionaux un ensemble homogène de données, bâti sur un socle commun de thèmes et d'indicateurs.

Cet ouvrage retrace, pour ses lecteurs, les faits et les tendances de l'année écoulée, autour de cinq thèmes : emploi et marché du travail, prix, consommation des ménages, activité du secteur privé et commerce extérieur. La situation économique de la Guyane en 2018 est ainsi exposée à travers différents chapitres thématiques relatifs à l'activité régionale, complétés de deux chapitres de cadrage consacrés à la conjoncture nationale et internationale.

Coordonné par l'Insee, le Bilan économique 2018 de la Guyane bénéficie des contributions de l'Institut d'Émission des Départements d'Outre-mer (Iedom), de la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane, de la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Deal), du Grand Port Maritime de la Guyane (GPMG), de la direction des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Guyane (Dieccte) et de la direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Daaf).

Nous tenons à les remercier vivement de cette précieuse collaboration au service de l'information du public.

**Le Directeur Interrégional
de l'Insee aux Antilles-Guyane**

Yves Calderini

Sommaire

Avant – propos	1
2018 en quelques dates	4
Synthèse régionale	5
L'économie guyanaise redémarre	
Contexte national et international	6
L'économie française en ralentissement	
Cadrage macroéconomique	8
La dégradation de la balance commerciale explique le recul du PIB en 2017	
Emploi salarié	10
Croissance dans tous les secteurs, sauf dans l'agriculture	
Chômage	12
Amélioration de l'emploi des jeunes	
Prix de détail	14
L'inflation reste faible	
Automobile	16
Le marché reste florissant	
Épargne - Crédit	18
Les entreprises soutiennent l'activité bancaire	
Démographie d'entreprises	20
Forte croissance après des années de baisse	
Agriculture	22
Élevage bovin : une filière dynamique marquée par la concentration des acteurs	
Spatial	24
Le spatial reste un moteur de l'économie guyanaise	
Construction - Zoom sur le logement social	26
Un parc en progression constante	
Transport maritime	28
Un trafic portuaire en hausse	
Transports aérien	30
Un trafic de passagers en croissance, sauf à l'international	
Tourisme	32
Fréquentation hôtelière : le dynamisme se maintient	
Commerce extérieur	34
Des échanges commerciaux dynamiques	
Synthèse régionale Guadeloupe	35
Une activité qui se consolide	
Synthèse régionale Martinique	36
Légère amélioration de l'économie martiniquaise en 2018	
Définitions	38

2018 en quelques dates

O'Liviva Da Silva, Insee

Janvier

1er janvier : suite aux accords de Guyane de 2017, le Centre Médico-chirurgical de Kourou devient un établissement public de santé (le Centre Hospitalier de Kourou – CHK).

22 janvier : deux enquêtes épidémiologiques rendues publiques à Cayenne font état d'une contamination nouvelle au plomb sur l'ensemble de la Guyane (enquête Guyaplomb) et du maintien de l'intoxication au mercure dans les villages autochtones de l'intérieur (étude du Dr Pignoux).

25 janvier : démontage du pont de la Comté. La structure métallique est redéployée à Maripasoula pour connecter le bourg aux hameaux d'Aloïke et de Tédanali-Bousoussa ainsi qu'à l'estuaire de l'Inini.

Février

6 février : Installation d'une Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) dont l'objectif est de développer une politique forestière en Guyane.

Mars

9 mars : la ministre de la culture, Françoise Nyssen, dans le cadre d'une visite officielle de 3 jours en Guyane, annonce l'expérimentation sur le territoire du « pass culture ». Officiellement lancé à la rentrée, ce dispositif vise à aider les jeunes à fréquenter les lieux artistiques et à acheter des biens culturels en leur fournissant un pass culture crédité de 500 euros.

Avril

9 avril : 50^e anniversaire du lancement de la première fusée Véronique en Guyane.

18 avril : selon une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), les habitants des Antilles-Guyane et de La Réunion s'estiment en moins bonne santé que les habitants de France métropolitaine. Les inégalités sociales entre les populations peuvent expliquer ces différences selon l'étude.

Juin

1^{er} juin : la compagnie Surinam Airways ne dessert plus la Guyane.

25 juin : la mairie de Matoury procède à des démolitions d'habitations illicites et squats au village Petit, à la Chaumière, près du rond-point « des 100 boîtes aux lettres », ainsi qu'au Larivot.

29 juin : le comité interministériel de la performance et de la modernisation de l'offre de soins dote le Centre Hospitalier Andrée Rosemon de 47 millions d'euros.

Juillet

7 juillet : fin de la consultation publique sur le projet Montagne d'or. Différents dispositifs ont été déployés et près de 1 500 personnes ont participé aux rencontres organisées. De plus, 5 900 visites ont été enregistrées sur le site de participation en ligne : 232 avis, 211 questions, 184 commentaires, 39 contributions et 16 cahiers d'acteurs ont été versés au débat public.

17 juillet : 60 squats de la cité Arc-en-Ciel sont détruits à Remire-Montjoly.

24 juillet : l'Agence française pour la biodiversité (AFB) s'installe en Guyane. Dédiée au soutien et au développement de projets économiques basés sur la valorisation de la biodiversité, l'agence a pour rôle d'identifier, de soutenir jusqu'à leur concrétisation, puis valoriser et essaimer tout projet local visant à créer de l'emploi et de l'activité économique à partir de la richesse des écosystèmes.

25 juillet : le Centre National d'Études Spatiales, signe deux conventions au titre du plan Phèdre 2 qui vont permettre de doter les budgets de l'université de Guyane et du rectorat de plus de 4 millions d'euros supplémentaires jusqu'en 2020.

Septembre

2 septembre : la ministre de la justice confirme la construction d'une prison à Saint-Laurent du Maroni afin de diminuer la surpopulation carcérale dans la prison de Remire-Montjoly.

5 septembre : Annick Girardin, Ministre des Outre-mer, dresse un bilan d'étape du plan d'urgence. Un et demi après un mouvement social de grande ampleur en Guyane, les ministres de la justice et des Outre-mer ont rencontré les Guyanais afin de faire un premier bilan des avancées après la mise en place de ce plan d'urgence en avril 2017. Ce plan vise notamment à améliorer l'accès à l'éducation, les infrastructures judiciaires et l'état des axes routiers.

24 septembre : l'article 27 du projet de loi de finances pour 2019 annonce la recentralisation de la gestion du RSA en Guyane et à Mayotte. L'État assurera, à compter du 1^{er} janvier 2019, les dépenses relatives au RSA

et confiera la gestion aux Caisses d'Allocations Familiales.

14 septembre : Le gouvernement s'engage à investir 40 millions d'euros en faveur de l'aménagement numérique de la Guyane.

26 septembre : la centième Ariane 5 décolle de Kourou.

27 septembre : ouverture du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais (CHOG).

28 septembre : le préfet de la région Guyane présente un bilan des Assises des Outre-mer en Guyane et les suites données aux projets déposés. Ces Assises se sont déroulées en Guyane d'octobre 2017 à mars 2018, mobilisant 11 groupes de travail locaux. Environ 300 fiches projets ont été réalisées et 30 demandes d'amendements réglementaires ont été remontées au gouvernement.

Octobre

8 octobre : des engins de chantier relient Saül par la piste de Bélizon pour remettre à neuf la piste de l'aérodrome de la commune isolée. Commanditaire du chantier, la Communauté territoriale de Guyane (CTG) souhaite profiter de ce voyage pour réhabiliter la piste, abandonnée depuis 50 ans.

31 octobre : atterrissage de la Norvégien en Guyane. Cette nouvelle compagnie aérienne va desservir la Guyane à partir des Antilles quatre fois par semaine durant une phase test jusqu'en mars 2019.

Novembre

3 novembre : signature d'une convention entre la CTG et la Cosmetic Valley, un pôle de compétitivité leader dans la cosmétique et la parfumerie regroupant 560 entreprises. Il s'agit de développer le potentiel du territoire en matière de produits cosmétiques grâce à la biodiversité exceptionnelle de la Guyane.

27 novembre : dans le cadre du congrès des élus, l'ensemble des élus de la Guyane sont invités à discuter des orientations du projet Guyane et à formuler des propositions en vue de saisir le Gouvernement d'un projet d'évolution statutaire.

Décembre

19 décembre : nomination d'un délégué à la concurrence en outre-mer par la Ministre des Outre-mer et le Ministre de l'Économie. Sa mission principale est d'améliorer la concurrence en outre-mer au bénéfice des consommateurs et de structurer les marchés permettant de faire baisser les prix. ■

Synthèse régionale

L'économie guyanaise redémarre

L'année 2018 poursuit la dynamique de reprise économique amorcée au second semestre 2017. Dans un contexte régional, national et international favorable, la mise en œuvre du plan d'urgence donne des gages supplémentaires de confiance aux entreprises pour produire et investir, et aux ménages pour consommer. L'industrie spatiale reste dynamique face à une concurrence qui s'intensifie. Bien qu'attentiste, le secteur du Bâtiment et travaux publics a devant lui des chantiers d'importance pour quelques années. Le secteur du tourisme est au plus haut et la démographie toujours soutenue et porteuse de demande. L'emploi salarié progresse dans tous les secteurs d'activités, permettant de baisser le taux de chômage.

Geoffray Simon, Insee

Rompant avec un rythme de croissance économique habituellement supérieur à celui de la France entière, la Guyane a connu une année 2017 en récession (baisse du PIB régional de 1,9 %). En réponse aux mouvements sociaux de 2017, le plan d'urgence se concrétise par la relance de la commande publique dans différents secteurs, et s'accompagne de mesures thématiques spécifiques (économie, BTP, transport, logement).

Conjugué à une programmation européenne qui bat son plein et un contexte de politiques monétaires accommodantes (taux d'intérêts faibles propices aux investissements et à la consommation), le moteur démographique de la Guyane semble repartir.

Une année exceptionnelle sur le terrain de l'emploi

Conséquence d'un contexte économique qui s'améliore, la croissance de l'emploi salarié accélère en Guyane. 2018 est en effet la meilleure année depuis cinq ans. Tous les grands secteurs d'activité sont en hausse, à l'exception de l'agriculture. Si la construction poursuit son redressement à un rythme moins soutenu qu'en 2017, le recours à l'intérim, mode de recrutement privilégié dans ce secteur, atteint un niveau record en fin d'année. Ces augmentations d'emplois salariés font reculer de trois points du taux de chômage en Guyane routière sur l'année. Avec 19 % de chômeurs au sens du BIT, toutes les catégories de la population profitent de cette baisse. La Guyane atteint son plus bas niveau de chômage.

Les crédits augmentent pour les ménages et les entreprises

Résultante de la croissance démographique d'une part, et de l'amélioration de l'emploi d'autre part, la consommation poursuit sa pro-

gression. Ces hausses se reflètent dans l'augmentation de 5 % des importations de biens de consommation durables et non durables.

Par ailleurs, l'évolution des prix est restée modérée en 2018 avec une augmentation de l'indice des prix à la consommation de 1,1 %. Celle-ci concerne l'ensemble des secteurs à l'exception des produits manufacturés. Les services et l'énergie contribuent le plus à la hausse des prix. Quant aux crédits à la consommation, leurs encours augmentent (+ 14 %).

Dans un environnement financier incertain, mais avec des taux d'intérêt bas, le financement des entreprises progresse (+ 6 %) et celles-ci investissent : les crédits à l'équipement augmentent de 17 %, et les crédits d'investissement croissent de 13 %.

Stabilité du spatial et attentisme dans la construction

Pour ses 50 ans, le Centre Spatial Guyanais a réussi onze lancements, soit autant que l'année précédente. Il investit sur le territoire pour rationaliser et rendre plus compétitifs ses futurs lanceurs, en proie à une concurrence internationale qui s'intensifie.

En 2018, l'activité du secteur de la construction est mitigée malgré des signes d'amélioration et de nombreux grands chantiers à venir. Selon les données de la Cellule économique de la construction (CERC Guyane), la commande publique est inférieure aux montants prévus et en baisse de 37 % sur un an.

Le volume d'affaires des appels d'offres baisse également de 6 % sur un an. Par ailleurs, le patrimoine locatif social de la Guyane poursuit son expansion et atteint 17 500 logements. La région compte 60 logements sociaux pour 1 000 habitants, dont plus de la moitié sont situés à Cayenne et à Kourou.

Activités portuaires et aéroportuaires : des marqueurs de la bonne santé de l'économie

En 2018, le trafic global du Grand Port Maritime de Guyane se redresse. Le volume des marchandises transportées augmente. En traitant 64 000 conteneurs sur un an, l'activité atteint un niveau record.

Les escales sont également en croissance, en partie poussées par les activités d'exploration pétrolière, et plus marginalement par le secteur de la croisière.

Le nombre de passagers aériens est en constante augmentation sur l'ensemble des destinations à l'exception des liaisons internationales. Ces tendances s'expliquent en partie par l'arrêt de la desserte Guyane par la compagnie Surinam Airways, tandis que l'arrivée de la Norwegian sur la desserte des Antilles a fortement stimulé les échanges en fin d'année.

Il en résulte une hausse de la fréquentation hôtelière qui se poursuit pour la quatrième année consécutive et est à son niveau le plus élevé depuis 2010. La clientèle, majoritairement de provenance française, continue d'augmenter.

Les créations d'entreprises au plus haut

Dans ce contexte, après cinq années de baisse, les créations d'entreprises sont en forte croissance en 2018. Ce sont plus particulièrement des sociétés et des entreprises individuelles classiques qui émergent dans tous les secteurs de l'économie guyanaise.

Toutefois, la majorité de ces créations est localisée dans l'agglomération de Cayenne, ce qui ne contribue pas au rééquilibrage géographique des entreprises en Guyane, lesquelles sont plutôt absentes des territoires de l'Est et de l'Ouest. ■

Contexte national et international

L'économie française en ralentissement

Bruno Patier, Division Synthèse conjoncturelle, Insee

L'activité américaine est portée par les mesures fiscales, celle de la zone euro ralentit

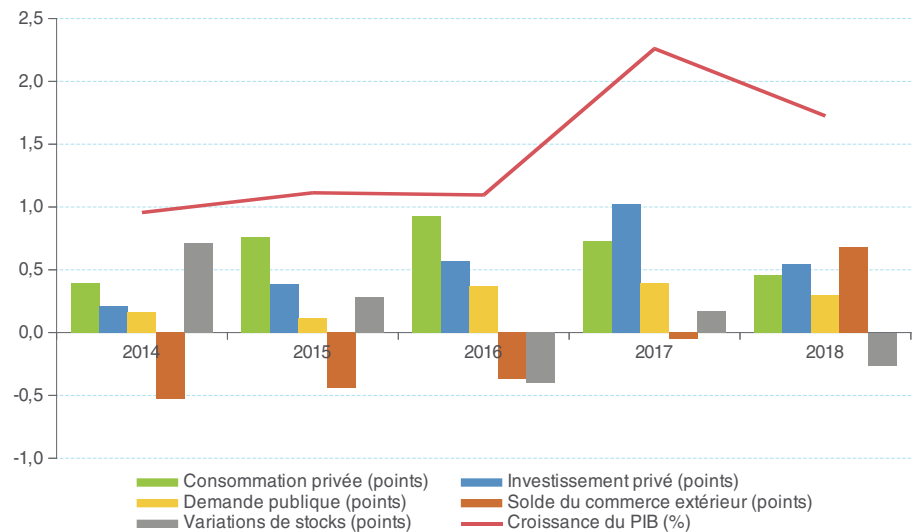
En 2018, l'activité aux États-Unis connaît un regain de croissance (+ 2,9 % après + 2,2 %) portée par un fort rebond des dépenses gouvernementales et par les mesures fiscales en faveur du revenu des ménages et de l'investissement des entreprises. En revanche, après un pic d'activité en 2017 (+ 2,5 %) inédit depuis 2007, la croissance en zone euro ralentit (+ 1,8 %) malgré une politique monétaire de la Banque centrale européenne toujours très accommodante. Cette baisse de régime affecte différemment la croissance des principaux pays : l'activité en Italie et en Allemagne se replie durant le second semestre 2018, l'activité française ralentit nettement tandis que l'Espagne conserve un rythme de croissance dynamique. La croissance britannique s'esouffle aussi un peu, sa demande intérieure ralentissant dans un contexte d'attentisme lié au *Brexit*.

L'économie française ralentit en 2018 après une année 2017 dynamique

Après avoir crû vivement en 2017 (2,3 %), le PIB français ralentit en 2018 (+ 1,7 %, *figure 1*). Le commerce extérieur contribue positivement à la croissance (+ 0,7 point), plus forte contribution depuis 2012. En effet les importations ralentissent davantage (+ 1,2 % après + 3,9 %) que les exportations (+ 3,6 % après + 4,7 %). Les entreprises déstockent en 2018 (contribuant pour - 0,3 point à la croissance annuelle, après + 0,2 en 2017), et la demande intérieure hors stock est freinée par la consommation des ménages (contribution de + 0,5 point à la croissance du PIB après + 0,7 point) et la demande publique (+ 0,3 point après + 0,4 point).

1 Les ralentissements de la consommation et de l'investissement freinent la croissance du PIB

Variation annuelle du PIB en %, contributions en point



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

L'investissement des entreprises décélère mais reste robuste

L'investissement des ménages ralentit nettement en 2018 (+ 1,5 % après + 5,6 % en 2017), notamment en raison du repli des mises en chantier et de la stabilisation des transactions de logements anciens. Par ailleurs, l'investissement des entreprises ralentit tout en restant robuste (+ 2,8 % après + 4,7 % en 2017) dans un contexte de taux d'utilisation des capacités productives dans l'industrie manufacturière à son plus haut niveau depuis dix ans (85,1 %).

Le rythme des créations d'emploi conduit à une baisse un peu moins rapide du chômage

L'emploi total progresse en glissement en fin d'année 2018 de + 164 000 après

+ 343 000 fin 2017 (dont + 150 000 sur le champ salarié marchand non agricole après + 323 000 en 2017). Ainsi, en moyenne annuelle, le taux de chômage poursuit un peu plus lentement son repli pour atteindre 9,1 % de la population active française, après 9,4 % en 2017 et 10,0 % en 2016 (respectivement 8,8 % au 4^e trimestre 2018, 9,0 % fin 2017 et 10,0 % fin 2016).

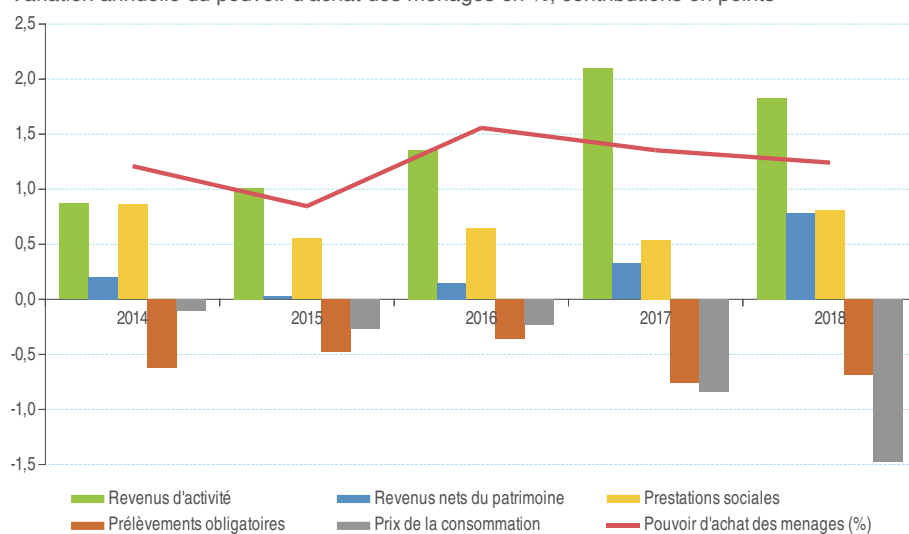
Le pouvoir d'achat ralentit légèrement du fait de l'inflation

En moyenne annuelle, les prix à la consommation accélèrent en 2018 pour la troisième année consécutive (+ 1,8 %, après + 1,0 % en 2017), conduisant à un léger ralentissement du pouvoir d'achat des ménages : + 1,2 % après + 1,4 % en 2017 (*figure 2*). Le ralentissement de la masse salariale prove-

nant de celui de l'emploi joue également dans le même sens. En revanche, le ralentissement du pouvoir d'achat est atténué par l'accélération des revenus du patrimoine, des prestations sociales en espèces et le ralentissement des prélèvements fiscaux. En outre, la chronique infra-annuelle de l'évolution du pouvoir d'achat est marquée en 2018 par plusieurs mesures nouvelles (bascule CSG-cotisations sociales, réduction de taxe d'habitation, fiscalité indirecte sur le tabac et l'énergie notamment). ■

2 Le regain d'inflation en 2018 conduit à de moindres gains de pouvoir d'achat

Variation annuelle du pouvoir d'achat des ménages en %, contributions en points



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2014.

Cadrage macro-économique

La dégradation de la balance commerciale explique le recul du PIB en 2017

En 2017, la croissance guyanaise est négative après plusieurs années de hausse consécutive. La balance commerciale se dégrade sous l'effet conjugué de la baisse de la production due aux mouvements sociaux et de la bonne tenue de la consommation des ménages. Les prix repartent légèrement à la hausse. L'activité spatiale reste très dynamique et génère un chiffre d'affaires en hausse. L'investissement, et en particulier l'investissement public, confirme sa bonne tenue.

Matthieu Cornut, Insee

En 2017, le produit intérieur brut (PIB) de la Guyane baisse de 1,9 % en volume. Avec une population qui progresse de 2,8 %, le PIB par habitant chute de 4,5 % en volume et s'établit à 15 339 euros. Il s'établit à 23 152 euros en Guadeloupe, à 23 188 euros en Martinique et à 34 151 euros en France entière.

La dégradation de la balance commerciale explique le recul du PIB

Les importations sont en hausse de 5,3 % en volume, sous l'effet conjugué du maintien de la consommation des ménages, de l'investissement et de la faible capacité de production des entreprises guyanaises affectée par le blocage économique de mars 2017. Les importations liées au spatial (éléments de lanceurs et de satellites) baissent de 7,2 %. Hors spatial, en réponse aux besoins des investissements, le montant total des importations de biens manufacturés augmente de 5,6 %. Celui des importations de denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac est en hausse de 3,8 %. Le volume des exportations chute de 3,8 %, bien que celles liées au spatial restent stables (+0,5 %). En effet, l'activité spatiale reste très dynamique en 2017, avec 11 lancements, pour 20 satellites et véhicules de transfert européens (ATV) envoyés dans l'espace.

Hors spatial, le montant des exportations recule de 23,7 %, principalement du fait de conteneurs non réexpédiés. La filière aurifère tire tout de même son épingle du jeu, puisque la valeur des exportations d'or progresse de 13,8 %, pour atteindre 48 millions d'euros. Les dépenses des touristes, comptabilisées en exportations, augmentent légèrement (+1,6 %). Malgré un nombre de rotations aériennes fortement réduit pendant les barrages, le nombre de passagers reste stable en 2017 (-0,3 %). Le trafic transatlantique, même freiné par les

mouvements sociaux, termine l'année sur une orientation positive (+1,4 %).

L'investissement est soutenu par le secteur public

L'investissement augmente de 3,4 %, pour une contribution à +0,9 point à la croissance. Cette progression consolide la forte hausse (+7,7 %) de 2016.

Le secteur public est le principal moteur de l'investissement en Guyane : l'investissement public augmente de 16,5 %, avec la construction du Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais, les chantiers liés à l'arrivée prochaine d'Ariane 6 et les nombreuses constructions de logements sociaux démarrées en 2016.

Enfin, l'encours des crédits à l'investissement, accordés aux entreprises, progresse à un rythme de plus en plus élevé : +13,2 % après +8,9 % en 2016. Cette progression s'explique par les investissements immobiliers des bailleurs sociaux.

La consommation des ménages progresse malgré les mouvements sociaux

La consommation des ménages accélère encore à +3,0 % après +4,9 % en 2016, à un rythme supérieur à la croissance démographique (+2,8 %), le tout dans un contexte de hausse des prix à +1,0 %. Bien que contribuant à une hausse des importations, cette consommation dynamique permet de limiter la baisse du PIB.

Les immatriculations de véhicules de tourisme neufs augmentent de 4,1 %, confirmant le regain de forme du secteur. Les importations de biens électriques et ménagers repartent à la hausse (+16,0 %) et se rapprochent ainsi de leur niveau de 2014. Cela confirme l'idée que la hausse de la consommation des ménages est avant tout satisfaite par une hausse des importations plutôt que par de la production locale.

Le taux de chômage reste stable et structurellement élevé, à 22 % de la population active.

Au premier trimestre 2017, marqué par le début des mouvements sociaux, l'emploi salarié a d'abord connu un trou d'air et s'est replié de 2,6 % par rapport au trimestre précédent. Il est ensuite reparti à la hausse les trois trimestres suivants. Au final, le volume de l'emploi salarié progresse de 1,0 % sur un an.

Les dépenses des administrations publiques sont en baisse

La consommation des administrations publiques connaît une baisse de 2,1 %. Elle contribue négativement à la croissance, pour -0,9 point. Malgré cela, les charges de personnel continuent de progresser (+4,4 %) dans le secteur des administrations publiques, de la sécurité sociale et de l'enseignement, avec un point d'indice de la fonction publique qui augmente de 0,9 %.

Les prix repartent légèrement à la hausse

Les prix à la consommation augmentent en moyenne de 1,0 %, après trois années de stabilité. Cette évolution est similaire à celle observée aux Antilles et en France métropolitaine.

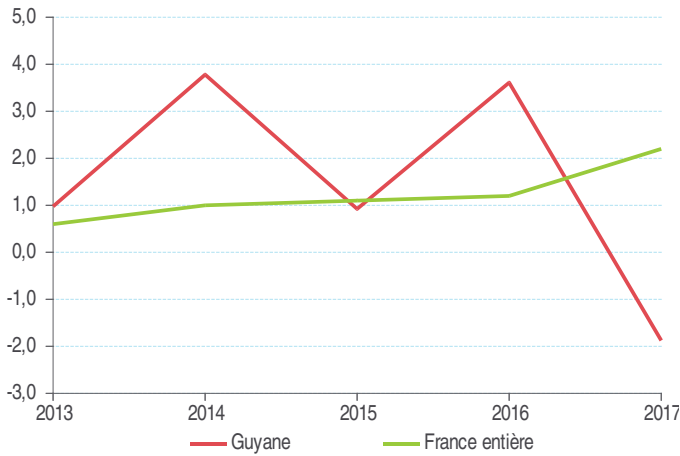
Le secteur des services est le principal contributeur à cette hausse : il représente près de la moitié de la consommation des ménages. Les produits pétroliers y contribuent également avec une évolution de 5,1 %.

Les prix de l'alimentation augmentent modérément, à +0,6 % pour une contribution de +0,1 point à l'inflation. Cela est principalement imputable aux produits frais, dont les prix augmentent de 2,6 %.

Les prix des produits manufacturés restent stables grâce à la baisse des prix de produits de santé (-3,2 %) qui tempère la hausse des autres produits manufacturés. ■

1 Une baisse notable du PIB sous l'effet d'exportations en hausse

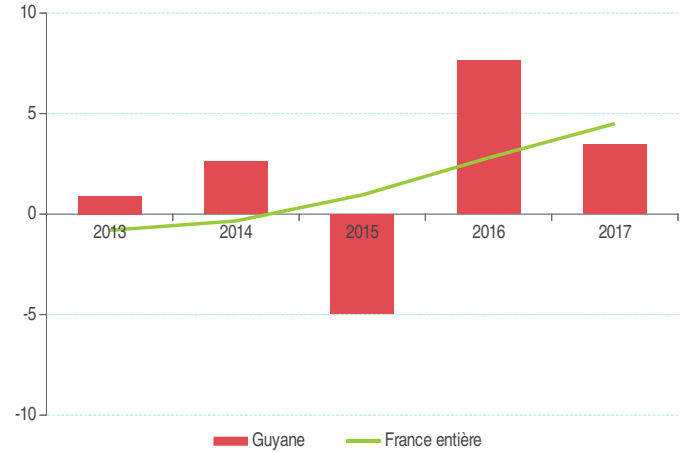
Taux de croissance du PIB en volume (en %)



Source : Insee, Cerom, Comptes rapides.

2 L'investissement confirme sa bonne tenue

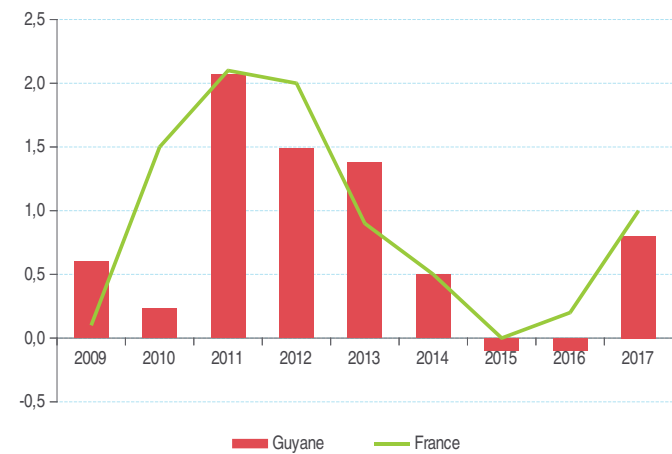
Évolution de l'investissement en volume (en %)



Source : Insee, Cerom, Comptes rapides.

3 L'inflation repart à la hausse en 2017

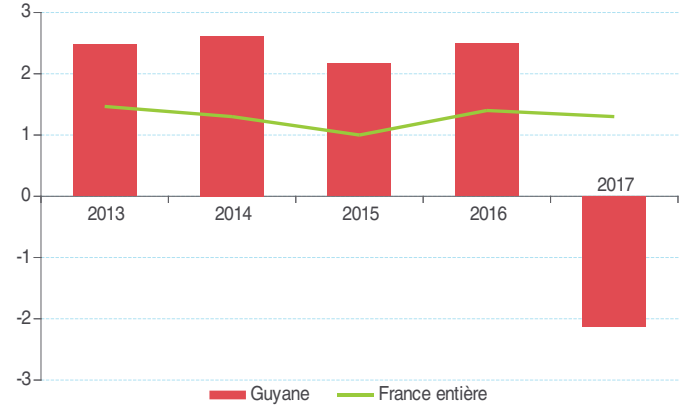
Évolution de l'indice des prix (moyenne annuelle en %)



Source : Insee, Cerom, Comptes rapides.

4 Les dépenses publiques baissent

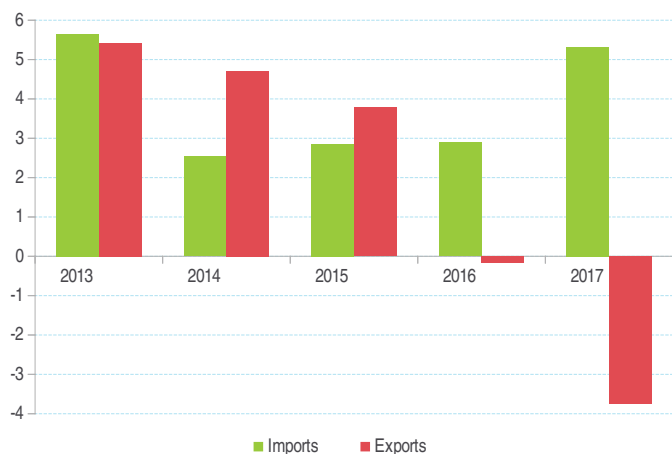
Taux de croissance des dépenses en volume (en %)



Source : Insee, Cerom, Comptes rapides.

5 La balance commerciale se dégrade

Taux de croissance des échanges extérieurs en volume (en %)



Note : les données n'incluent pas les dépenses des touristes.
Source : Insee, Cerom, Comptes rapides.

Emploi salarié

Croissance dans tous les secteurs, sauf dans l'agriculture

En 2018, la croissance de l'emploi salarié accélère en Guyane : 2018 est la meilleure année des cinq dernières années. Tous les grands secteurs d'activité sont en hausse, à l'exception de l'agriculture. La construction poursuit son redressement mais à un rythme moins soutenu qu'en 2017 alors que le recours à l'intérim s'intensifie et atteint un niveau record fin 2018.

Floraline Cratère

En Guyane, l'emploi salarié augmente de 4,9 % en 2018, à un rythme plus soutenu qu'en 2017 (+ 1 %). Avec 2 500 emplois supplémentaires en 2018, l'effectif salarié guyanais s'établit à 54 800. Deux emplois salariés sur cinq relèvent du secteur public en 2018. L'emploi public et privé progressent respectivement de 4,0 % et de 5,6 % sur un an.

Les secteurs concurrentiels pourvoyeurs d'emploi

L'année 2018 est marquée par un rattrapage de l'activité dans le secteur tertiaire marchand (hors intérim) après les pertes d'emplois en 2017 liées aux mouvements sociaux. L'emploi salarié y progresse de 4,4 % en 2018 permettant de dépasser les niveaux d'emploi de 2016. Cette reprise est portée par les embauches dans les services aux entreprises. Ce sous-secteur, comprenant les activités scientifiques et techniques ainsi que les services administratifs de soutien, a progressé de 10,7 % en 2018.

L'hébergement-restauration est en bonne santé avec une progression de 8 % de ses emplois. L'emploi dans le commerce et la réparation, principal pourvoyeur d'emplois dans la sphère privée, progresse de 3,5 % en 2018. Les activités liées au transport et à l'entreposage génèrent également des emplois avec une hausse de 2,4 % sur un an.

L'industrie guyanaise connaît une embellie grâce aux bons résultats au premier semestre. L'emploi salarié y croît de 2,8 %, après une année morose en 2017, porté par le dynamisme des activités liées à la cokéfaction, le raffinage, l'extraction, l'eau, la gestion des déchets et la dépollution (+ 4,9 %).

Les services non marchands nourrissent également la croissance de l'emploi, progressant sur l'année de + 3,7 %. Ce secteur concentre la moitié des effectifs salariés, répartis essentiellement dans l'administration publique et l'enseignement.

Les recrutements dans l'enseignement ont beaucoup augmenté (+ 5,8 %), consécutivement à l'augmentation des effectifs d'élèves et à la mise en place de mesures prioritaires dans l'éducation. L'emploi salarié augmente également dans l'administration publique, l'action sociale et la santé.

La construction poursuit sa remontée mais peine à stabiliser ses effectifs

La reprise de l'emploi dans le secteur de la construction entamée en 2017 se poursuit en 2018, mais à un rythme moins soutenu (+ 2,3 % en 2018 après + 10,3 % en 2017).

La hausse des emplois intérimaires (+ 38,2 %) traduit davantage la reprise dans ce secteur, traditionnellement important pourvoyeur d'emplois en intérim. Ainsi, 2 400 emplois relèvent de l'intérim au quatrième trimestre 2018, niveau encore jamais atteint en Guyane. Un intérimaire sur deux travaille dans la construction, un sur trois dans le tertiaire marchand et un peu moins d'un sur cinq dans l'industrie.

L'emploi progresse plus lentement aux Antilles

L'année 2018 est bénéfique pour la croissance de l'emploi salarié en Martinique et en Guadeloupe, enregistrant une hausse respective de 1,4 % et de 2,1 % sur un an. Cette croissance est nettement plus dynamique en Guyane (+ 4,9 %).

Méthode

Les emplois intérimaires sont comptabilisés du point de vue de l'établissement de travail temporaire dont dépend le salarié, et non du point de vue de l'établissement utilisateur. Par conséquent, l'intérim est comptabilisé dans le secteur tertiaire marchand, quel que soit le secteur d'activité de l'établissement utilisateur.

Avertissement

Jusqu'à la diffusion du quatrième trimestre 2017, les Estimations Trimestrielles d'Emploi publiées au niveau localisé (région et département) portaient seulement sur les salariés du secteur marchand (hors agriculture et activité des particuliers employeurs) en France métropolitaine. À partir de la diffusion du 1^{er} trimestre 2018, le champ des estimations d'emploi salarié est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié et aux départements d'outre-mer (hors Mayotte). Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture, de l'ensemble des particuliers employeurs et les intérimaires.

De plus, une distinction des emplois « privés » et « publics », établie à partir de la catégorie juridique des employeurs, est disponible au niveau régional. Ainsi, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Parallèlement, l'introduction de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en remplacement du Bordereau Récapitulatif de Cotisations peut entraîner des révisions accrues sur les données, en particulier durant la phase de montée en charge de la DSN.

Le nombre d'emplois salariés en Guyane est en hausse de 17,6 % entre fin 2010 et fin 2018. Depuis fin 2010, la Martinique a perdu 1,2 % de ses effectifs salariés tandis que la Guadeloupe en a gagné 1,8 %. ■

1 Le secteur tertiaire marchand, principal moteur de la croissance de l'emploi salarié

Emploi salarié total par secteur d'activité en Guyane et évolution (en millier et %)

	Effectif 2018 T4 (en millier)	Glissement annuel (en %)		Glissement annuel moyen 2017/2012 (en %)*	
	Guyane	Guyane	France hors Mayotte	Guyane	France hors Mayotte
Agriculture	0,3	-1,4	1,9	0,6	1,0
Industrie	4,4	2,8	0,3	0,7	-0,8
Industrie agro-alimentaire	0,6	3,6	0,4	0,3	0,4
Energie, eau, déchets, cokéfaction et raffinage	1,4	4,9	0,9	-1,6	-0,6
Biens d'équipement	0,1	2,6	0,1	1,4	-1,4
Matériels de transport	0,2	19,0	0,1	-0,7	-1,2
Autres branches industrielles	2,2	0,3	0,2	2,5	-1,1
Construction	3,1	2,3	1,9	-3,2	-1,4
Tertiaire marchand	18,9	7,7	0,9	1,3	1,3
Commerce	4,9	3,5	0,6	1,1	0,4
Transports	2,8	2,4	1,2	1,7	0,2
Hébergement – restauration	2,0	7,9	1,8	1,6	1,7
Information – communication	0,6	-2,0	4,3	0,1	1,3
Services financiers	0,6	-0,2	0,4	0,8	0,5
Services immobiliers	0,3	-1,1	-0,7	4,8	0,4
Services aux entreprises hors intérim	3,0	10,7	2,4	-2,3	1,9
Intérim	2,4	38,2	-3,3	9,0	8,9
Services aux ménages	2,3	1,6	-1,0	0,8	-0,2
Tertiaire non marchand	28,1	3,7	-0,1	2,4	0,6
Total	54,8	4,9	0,6	1,5	0,6

Notes : données CVS en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires.

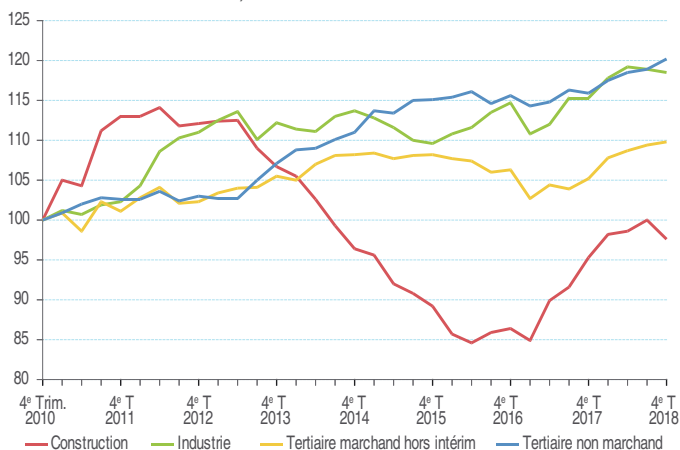
* glissement annuel qu'aurait connu l'emploi salarié total du secteur, si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

2 Une fin d'année 2018 favorable pour le secteur tertiaire

Evolution de l'emploi salarié par secteur en Guyane (en indice, base 100 au 4^e trimestre 2010)

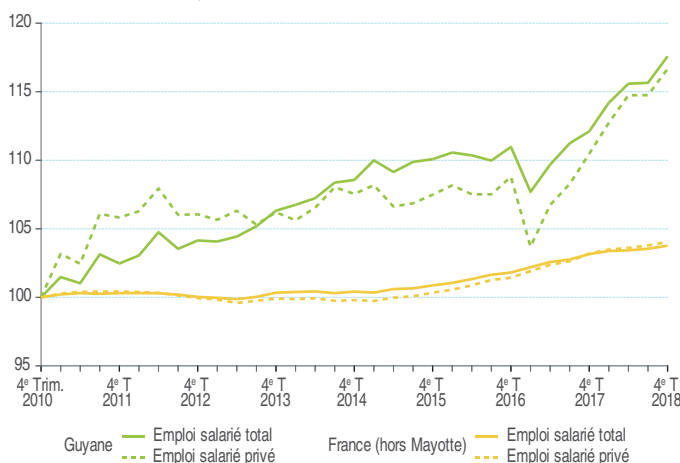


Note : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

3 Forte croissance de l'emploi salarié en Guyane en 2018

Evolution de l'emploi salarié en Guyane et en France hors Mayotte (en indice base 100 au 4^e trimestre 2010)

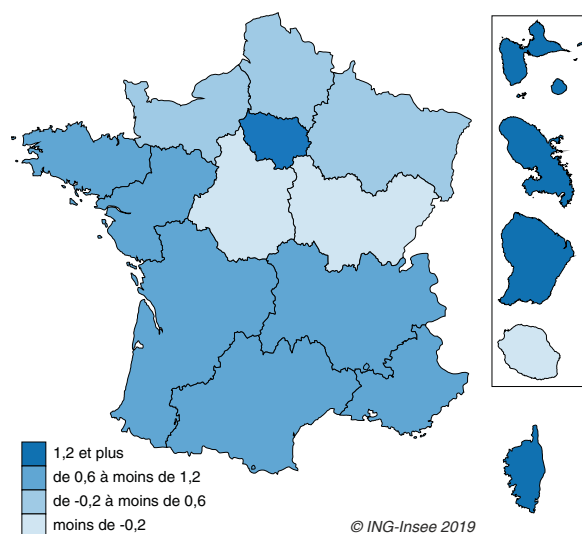


Note : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

4 La croissance de l'emploi est plus dynamique aux Antilles-Guyane que dans les régions métropolitaines

Évolution régionale de l'emploi salarié total, glissement annuel 2018-2017 (en %)



© ING-Insee 2019

Note : données CVS, en fin de trimestre. Les données du dernier trimestre affiché sont provisoires. Champ : emploi salarié total.

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee.

Chômage

Amélioration de l'emploi des jeunes

En 2018, le taux de chômage de la Guyane routière recule et concerne 19 % de la population active. Pour l'ensemble du territoire, le nombre de demandeurs d'emplois de catégorie A, B, C est en hausse comme celui des demandeurs d'emploi de longue durée.

Floraline Cratère, Insee

En Guyane routière¹, la population active au sens du Bureau International du Travail (BIT) est estimée à 87 000 personnes de 15 ans ou plus. Elle regroupe 70 400 actifs ayant un emploi et 16 600 personnes au chômage, soit 1 900 de moins qu'en 2017. Le taux de chômage recule et concerne 19 % de la population active, en lien avec un nombre important d'emplois salariés créés en 2018 et une stabilité de l'inactivité. Cette diminution est observée surtout chez les jeunes actifs âgés de 15 à 29 ans et les actifs de 50 ans ou plus.

Comme pour les autres territoires ultramarins, le chômage reste toutefois élevé en Guyane et est deux fois plus important qu'en France métropolitaine (9 %). Il touche surtout les jeunes actifs, les personnes peu ou pas diplômés et les femmes.

Davantage de personnes en activité réduite

À la frontière de l'emploi et du chômage, le sous-emploi concerne 11 % des actifs occupés. Il touche particulièrement les femmes, les jeunes et les professions non qualifiées. Cette situation regroupe les personnes travaillant à temps partiel, souhaitant travailler plus et disponibles pour le faire ainsi que les personnes ayant travaillé moins que d'habitude pour des raisons économiques ou exceptionnelles. Les jeunes et les femmes sont principalement concernés par le sous-emploi.

1 - La mesure du chômage au sens du BIT en Guyane ne couvre que les communes accessibles par la route : communes allant d'Apatou à l'ouest à Saint-Georges de l'Oyapock à l'est. Pour rendre la lecture fluide, les auteurs ont préféré le terme simplifié de « Guyane routière ».

En 2018, les demandeurs d'emploi disponibles pour travailler (catégories A, B et C) sont légèrement plus nombreux qu'en 2017. Fin 2018, ils sont 25 660 demandeurs d'emploi, soit 190 personnes de plus qu'un an auparavant (+ 0,7 %).

Le nombre de demandeurs d'emplois en activité réduite, classés en catégorie B et C progresse nettement (+ 13 %) soit 360 personnes supplémentaires. Cette hausse est tempérée par le recul du nombre de demandeurs d'emplois n'ayant exercé aucune activité dans le mois (catégorie A) : ils sont désormais 22 540 demandeurs d'emplois, soit 170 personnes en moins que fin 2017 (- 0,7 %).

Aux Antilles, la demande d'emploi diminue sur un an de - 1,3 % en Guadeloupe et de - 1,6 % en Martinique pour les catégories A, B et C. En France, la demande fléchit elle aussi, de 0,3 %. La Réunion se démarque avec une hausse de 3,3 % en 2018.

Augmentation des demandeurs d'emploi de longue durée et des seniors

Fin 2018, le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus s'élève à 6 050 pour les catégories A, B et C, soit presque un demandeur sur cinq. Il progresse de 5,8 % par rapport à 2017, après une progression déjà élevée de + 5,9 % l'année précédente. La diminution du nombre d'inscrits de moins de 25 ans (- 7,1 %) ne parvient pas à compenser cette augmentation. Pour les adultes âgés de 25 à 49 ans, la demande d'emploi est en légère augmentation (+ 0,7 %).

Entre fin 2017 et fin 2018, la demande d'emploi de longue durée bondit de 13,0 %,

Chômeurs au sens du BIT et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : deux concepts distincts

La mesure du chômage est extrêmement sensible et diffère selon les critères retenus. La définition la plus couramment utilisée est celle du « BIT » qui permet d'effectuer des comparaisons internationales. Un chômeur au sens du BIT est une personne de 15 ans ou plus qui n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence, est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois.

Une autre mesure du chômage est produite tous les mois par le ministère du Travail et Pôle emploi. Il s'agit du nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois inscrits à Pôle emploi. Parmi les inscrits à Pôle emploi, on distingue 5 catégories, de A à E. La catégorie A correspond aux demandeurs d'emploi tenus d'effectuer des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi au cours du mois.

Les critères définissant les chômeurs au sens du BIT et les demandeurs d'emploi en catégorie A semblent a priori proches. Toutefois, les deux populations ne se recouvrent pas totalement. Certains chômeurs au sens du BIT ne se déclare pas comme étant non inscrit à Pôle emploi. À l'inverse, certains demandeurs d'emploi en catégorie A ne sont pas classés comme chômeurs au sens du BIT.

après + 11,9 % d'augmentation l'année précédente. Ce sont 990 demandeurs d'emploi en catégories A, B et C inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi, soit 1 040 personnes de plus qu'un an auparavant. Ainsi, quatre demandes sur dix concernent un demandeur d'emploi longue durée. Ces personnes ont toujours plus de mal à se réinsérer sur le marché de l'emploi. ■

1 Chiffres clés

Taux de chômage et demandeurs d'emplois en fin de mois selon le sexe (en millier et %)

	Taux de chômage 2018 (en %)	Évolution 2018/2017 (en point)
Ensemble	19	-3
Hommes	17	-3
Femmes	21	-4

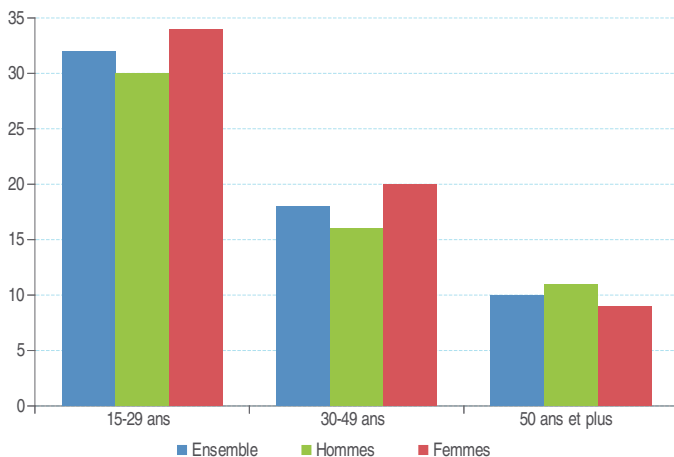
Champ : personnes actives de 15 ans ou plus, vivant en Guyane routière.
Source : Enquête emploi en continu 2018.

Catégories A, B, C	Demandeurs d'emploi au 31/12/2018 (en millier)	Variation 2018/2017 (en point)
Ensemble	26	+0,6
Hommes	11	-1,6
Femmes	15	+2,1

Champ : demandeurs d'emploi de catégories A, B C en Guyane routière.
Sources : Pôle emploi ; Dares.

3 Un jeune actif sur trois est au chômage en 2018

Taux de chômage par sexe et par âge (en %)



Champ : personnes actives de 15 ans ou plus, vivant en Guyane routière.
Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

5 Baisse des aides à l'emploi et des contrats aidés en 2018

Entrées dans les dispositifs de contrats aidés, d'alternance et d'accompagnement des jeunes (en millier et %)

	2018	2017	Évolution 2018/2017 (en%)
Aides à l'emploi	3 160	3 016	-4,6
Contrats aidés	2 678	2 361	-11,8
Parcours emploi compétences (PEC) et contrats d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)	1 795	1 846	2,8
Contrat initiative emploi (CUI-CIE)	126	97	-23,0
Emploi d'avenir	318	0	-100,0
Insertion par l'activité économique (IAE)	439	418	-4,8
Contrat en alternance	482	655	35,9
Apprentissage	343	370	7,9
Contrat de professionnalisation	139	285	105,0
Accompagnement des jeunes	719	1 054	46,6
Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)	719	1 054	46,6
dont Garantie jeunes	208	429	106,3

Note : les entrées comprennent les conventions initiales et les reconductions de contrats.
Champ : principaux dispositifs d'accompagnement et d'aide à l'emploi en Guyane routière.
Sources : ASP ; I-Milo ; chambres consulaires ; Dares.

2 87 000 Guyanais sont actifs en 2018

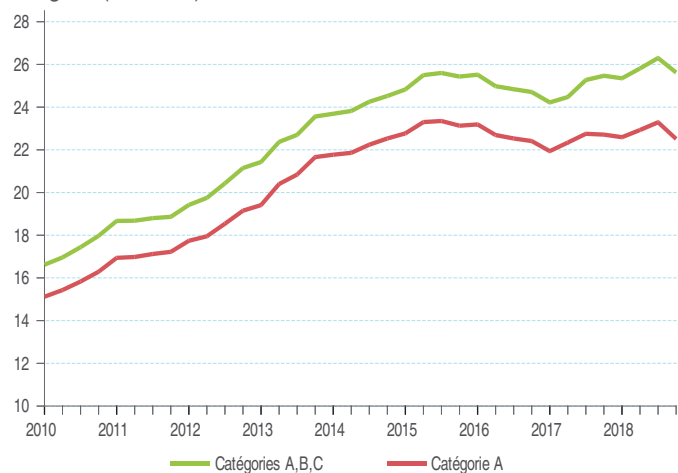
Population en âge de travailler selon le statut d'activité

	Effectif	(en %)	Femmes (en %)	Hommes (en %)
Actifs	87 000	51	45	59
Ayant un emploi	70 400	41	35	49
Chômeurs	16 600	10	10	10
Inactifs	83 100	49	55	41
Ensemble	170 100	100	100	100

Champ : population des ménages, personnes de 15 ans ou plus, vivant en Guyane routière, soit 170 000 personnes.
Source : Insee, Enquête Emploi en Continu 2018.

4 En 2018, le nombre de demandeurs d'emploi augmente en Guyane

Évolution trimestrielle des demandeurs d'emploi en fin de mois selon la catégorie (en millier)



Champ : demandeurs d'emploi de catégories A, B, C en Guyane routière.
Sources : Pôle emploi ; Dares.

6 Plus de demandeurs d'emploi chez les femmes en 2018

Demandeurs d'emploi Catégories A, B, C au quatrième trimestre 2018

	Nombre	Part (en%)	Évolution 2018/2017 (en %)
Selon le sexe			
Hommes	10 580	41,2	-1,3
Femmes	15 080	58,8	2,2
Selon l'âge			
Moins de 25 ans	3 390	13,2	-7,1
25 à 49 ans	16 210	63,2	0,7
50 ans et plus	6 050	23,6	5,8
Inscrits depuis plus d'un an	9 900	38,6	13,0
Guyane	25 660	100,0	0,6
France entière*	5 916 700	100,0	-0,2

Demandeurs d'emploi Catégorie A au quatrième trimestre 2018

	Nombre	Part (en%)	Évolution 2018/2017 (en %)
Selon le sexe			
Hommes	9 290	41,2	-2,5
Femmes	13 250	58,8	0,5
Selon l'âge			
Moins de 25 ans	3 070	13,6	-7,3
25 à 49 ans	14 100	62,6	-0,9
50 ans et plus	5 370	23,8	4,1
Inscrits depuis plus d'un an	nd	nd	nd
Guyane	22 540	100,0	-0,7
France entière*	3 674 400	100,0	-1,4

nd : données non disponibles.
Note : l'évolution de la demande d'emploi est mesurée entre le quatrième trimestre 2017 et le quatrième trimestre 2018.
Avertissement : le nombre de demandeurs d'emploi au quatrième trimestre est une moyenne des stocks de demandeurs d'emploi à la fin des mois d'octobre, novembre et décembre afin de mieux dégager les évolutions tendancielles.
Source : Pôle emploi-Dares, STMT.

Prix

L'inflation reste faible

Les prix sont en légère augmentation en Guyane en 2018. L'inflation reste sage, avec une hausse moyenne des prix qui s'élève à 1,1 %. Elle concerne l'ensemble des secteurs, à l'exception des produits manufacturés. Les services et l'énergie sont les plus gros contributeurs à l'inflation.

Matthieu Cornut, Insee

En 2018, l'indice des prix à la consommation augmente de 1,1 % et confirme un léger regain d'inflation observé en 2017, après trois années de stagnation.

Cette hausse est similaire à celle observée aux Antilles : + 1,2 % en Guadeloupe et + 1,3 % en Martinique. Elle reste plus modérée qu'en France métropolitaine (+ 1,9 %).

Les prix des services et de l'énergie, en hausse respectivement de 1,4 % et de 5,6 % sont les principaux responsables de l'inflation, modérée par la baisse de prix des produits manufacturés. L'influence des produits alimentaires sur l'inflation est très limitée.

Une inflation nourrie par la hausse du prix des services

Les prix des services sont en hausse de 1,4 % par rapport à 2017 et contribuent pour 0,6 point à l'inflation. La hausse (+ 0,6 %) observée en décembre 2017 n'a été compensée que partiellement en début d'année 2018.

Les services de santé et ceux rattachés au logement, comme l'entretien ou les réparations du logement, l'enlèvement des ordures ménagères augmentent respectivement de 2,4 % et 0,7 %.

Les services de communications, en baisse de 1,7 %, limitent la hausse et contribuent pour - 0,1 point à l'inflation.

Envol des tarifs pétroliers

Les tarifs de l'énergie augmentent pour la deuxième année consécutive (+ 5,6 %, après + 3,3 % en 2017) et font monter le niveau général des prix de 0,4 point. En cause, les prix des produits pétroliers flambent (+ 7,0 %) pour atteindre leur plus haut niveau depuis 2014. Les mois de mai et juin représentent la plus forte hausse mensuelle avec + 3,0 % et + 4,1 %.

La baisse des tarifs pétroliers observée en décembre (- 6,7 % par rapport à novembre) permet de ramener la hausse en glissement annuel à + 2,0 %.

Les produits manufacturés en baisse

Le secteur des produits manufacturés est le seul dont les prix baissent. Avec - 0,8 %, il limite l'inflation de 0,2 point. La baisse est significative pour les produits vestimentaires (- 2,9 %) et de santé (- 2,8 %), tandis que les autres produits manufacturés augmentent légèrement de 0,4 %.

Les prix restent stables au premier semestre, avec des évolutions mensuelles comprises entre - 0,1 % et + 0,1 %. Ils sont plus vo-

Flambée des prix du tabac

Le prix du tabac, qui est réglementé, augmente fortement en mars 2018. Sur l'année, il est en hausse de 12,5 % et contribue de 0,2 points à l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

latiles au second semestre, que ce soit à la hausse en août, septembre et décembre ou à la baisse en juillet, octobre et novembre.

Faible variation des prix de l'alimentation

Le prix des produits alimentaires (frais et non frais) augmente de 0,5 % et ne participe que modérément (+ 0,1 point) à l'inflation. Pour les produits frais, l'évolution est très modérée (+ 0,4 %) si on se réfère aux années précédentes, puisqu'à l'exception de 2015, ils augmentent au moins de 2,5 % par an depuis 2010.

Les variations saisonnières des prix de l'alimentation sont très faibles. La plus forte hausse mensuelle a lieu en juin (+ 0,7 %) et la plus forte baisse en avril (- 0,5 %). Les produits frais, plus sensibles aux aléas climatiques, varient plus fortement au cours de l'année mais leur faible poids dans l'ensemble de l'alimentation limite leur influence sur la variation globale. ■

1 Chiffres clés

Indice des prix à la consommation en 2018 (en indice, base 100 en 1998 et en %)

	Pondérations 2018	Indices moyens 2017	Indices moyens 2018	Variation 2018/2017 (en %)	Contributions à la hausse des prix en 2018 (en point)
Alimentation	1 596	101,4	101,9	0,5	0,1
Produits frais	162	107,6	108,0	0,4	0,0
Alimentation hors produits frais	1 434	100,6	101,0	0,4	0,1
Tabac	161	101,8	114,3	12,3	0,2
Produits manufacturés	2 930	99,5	98,7	-0,8	-0,2
Habillement et chaussures	663	100,7	97,8	-2,9	-0,2
Produits de santé	417	94,1	91,5	-2,8	-0,1
Autres produits manufacturés	1 850	100,2	100,6	0,4	0,1
Énergie	789	99,7	105,3	5,6	0,4
Produits pétroliers	572	97,6	104,4	7,0	0,4
Services	4 524	101,1	102,5	1,4	0,6
Loyers et services rattachés (1)	1 239	101	101,7	0,7	0,1
Services de santé	566	103,1	105,6	2,4	0,1
Services de transports	304	93	95,9	3,1	0,1
Services de communications	390	98,2	96,5	-1,7	-0,1
Autres services (2)	2 025	102,5	104,3	1,8	0,4
Ensemble	10 000	100,7	101,8	1,1	1,1

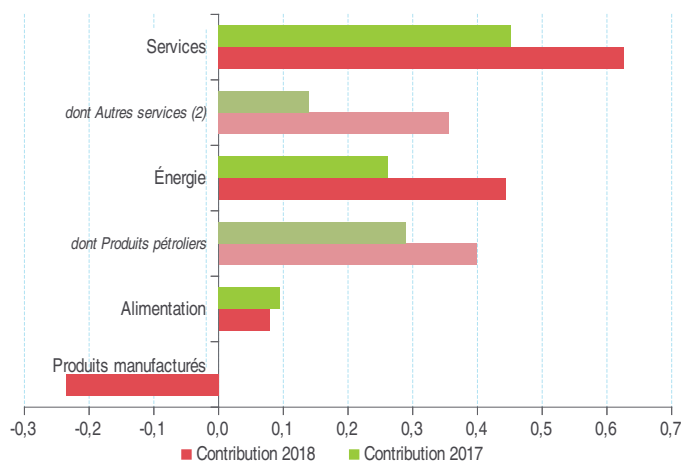
(1) Les services rattachés représentent les produits et les services pour la réparation et l'entretien du logement, l'adduction d'eau, l'enlèvement des ordures et les services d'assainissement.

(2) Les autres services regroupent : les soins personnels, la protection sociale, les assurances, les services financiers...

Source : Insee - DIRAG, Indice des Prix à la Consommation

2 Les services et l'énergie favorisent l'inflation

Contribution des postes à l'évolution générale des prix (en point)

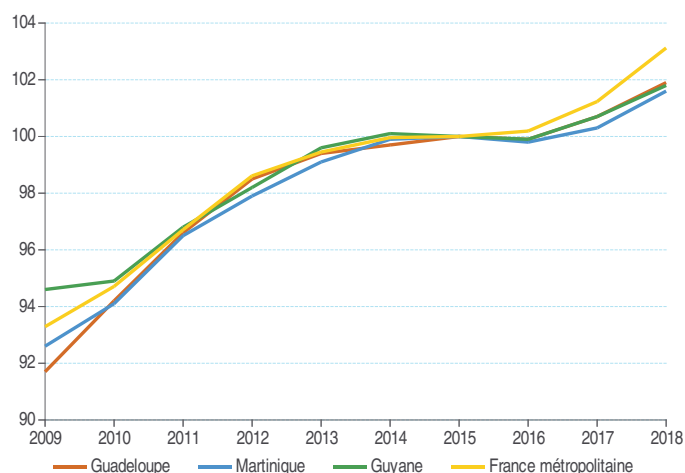


(1) Les autres services regroupent les soins personnels, la protection sociale, les assurances, les services financiers...

Source : Insee - DIRAG, Indice des Prix à la Consommation

3 Les prix augmentent moins vite qu'en France métropolitaine

Évolution des prix entre 2009 et 2017 aux Antilles-Guyane et en France métropolitaine (en indice, base 100 en 2009)



Source : Insee - DIRAG, Indice des Prix à la Consommation

Automobile

Le marché reste florissant

En 2018, le marché des véhicules routiers neufs est en progression de 11 % en Guyane, davantage qu'en Guadeloupe et qu'en Martinique. Cette croissance est portée surtout par celle des véhicules particuliers et utilitaires, de cylindrée intermédiaire et à essence.

Maud Tantin Machecler, Insee

En 2018, les ventes de véhicules routiers neufs, tels que les véhicules particuliers, utilitaires, industriels à moteur et les transports en commun affichent une augmentation de 11 % par rapport à 2017 avec 6 960 immatriculations. Le marché de l'automobile affiche sa meilleure progression depuis 2010, après deux années de récession (2012 et 2013), une année de stabilisation (2014) et le renouement avec une croissance entamée en 2015 qui se confirme depuis.

Cette croissance est bien plus importante qu'en Guadeloupe (+ 7,2 %), qu'en Martinique (+ 5,2 %) et qu'en France entière (+ 3,3 %). En revanche, au cours des cinq dernières années, la Guadeloupe et la Martinique affichent une croissance annuelle moyenne plus forte (respectivement 6,6% et 6,5 %) qu'en Guyane (+ 4,7 %) et qu'en France (+ 4,2 %).

Les immatriculations des véhicules particuliers et utilitaires confortent leur progression

Cette hausse en 2018, la meilleure depuis 2010, est portée surtout par les ventes de voitures particulières et commerciales et d'utilitaires depuis ces deux dernières années. En effet, avec 5 350 immatriculations de voitures particulières neuves en 2018 (500 de plus qu'en 2017), le marché augmente de 10 %, après + 4 % en 2017. De même, avec 1 510 immatriculations, les ventes de véhicules utilitaires ont augmenté de 13 %, faisant de 2018 la deuxième meilleure année depuis 2010, après 2017 où la croissance était de 17 %.

De fait, les voitures particulières et commerciales ne représentent plus que 77 % de l'ensemble des immatriculations en 2018, alors qu'elles étaient de 79 % en 2016, au

profit des véhicules utilitaires qui passent à 22 % au lieu de 19 % en 2016.

Augmentation des ventes de cylindrées intermédiaires

L'engouement des consommateurs pour les SUV et crossovers¹ se confirme en 2018 avec une augmentation de 33 % des immatriculations de cylindrées de puissance intermédiaire (7 à 11 CV fiscaux), après + 10 % en 2017 et 2016. Au cours des cinq dernières années, elles ont davantage augmenté que les petites cylindrées (moins de 7 CV) : 6,0 % en moyenne annuelle contre 4,5 % pour les petites. Celles des grosses cylindrées, à l'inverse, a baissé de 3,7 %.

Cet enthousiasme pour les SUV et crossovers se confirme également en Guadeloupe (+ 12 % par rapport à 2017), mais pas en Martinique où les ventes baissent pour la première fois depuis 2014 de 4,6 %.

Le diesel supplanté

La désaffection des modèles diesel depuis 2010 se confirme d'année en année. En 2018, leurs immatriculations baissent de 3,6 % par rapport à 2017. Entre 2010 et 2018, elles décroissent de 4,4 % en moyenne annuelle. La situation est identique en Guadeloupe avec une baisse de 11 % et de 12 % en Martinique entre 2017 et 2018.

À l'inverse, les immatriculations des modèles roulant à l'essence augmentent. Avec une croissance de 20,0 % cette dernière année. Elles ont plus que doublé entre 2010 et 2018, période durant laquelle elles affichent une croissance annuelle moyenne de 10 %, croissance qui s'est, d'ailleurs, accélérée les cinq dernières années (+ 13%). Les immatriculations des autres véhicules de type hybride évoluent doucement : de 70

en 2016, il s'est vendu 93 en 2017 et 99 en 2018.

Les émissions moyennes de CO₂ des voitures en Guyane se situent à 115,2 g/km en 2018. Après avoir baissé entre 2014 et 2016, elles augmentent de 0,2 g/km en 2016 et de 1,9 g/km en 2017. Ce taux est de 115,8 g/km en Guadeloupe et de 116,2 g/km en Martinique.

Les immatriculations des autres types de véhicules routiers neufs sont répartis en trois sous-ensemble. Les véhicules de transports de marchandises constituent le premier sous-ensemble : ils représentent 43 % du marché avec 1 500 immatriculations en 2018 (+ 13,5 %), essentiellement des camionnettes. Les ventes des véhicules destinés aux transports de personnes ont régressé de 30 % sur un an, bien qu'elles représentent 54 % du marché. Ce deuxième sous-ensemble est entraîné par la forte baisse de 41 % des ventes de motocycles et des remorques dans une moindre mesure. En 2018, 26 autobus et autocars ont été immatriculés, contre 22 en 2017. Enfin, le dernier sous-ensemble des véhicules spéciaux augmente fortement (+ 67%), emporté par l'augmentation des immatriculations d'engins agricoles.

Une marché de l'occasion timide

Avec 11 350 véhicules immatriculés, le marché de l'occasion augmente également en 2018 (+ 2,4 % par rapport à 2017), après avoir chuté de 7 % en 2017. Cette hausse est portée essentiellement par les véhicules particuliers (+ 3,4%). Le nombre de véhicules d'occasion immatriculés par rapport au nombre de véhicules neufs est en baisse : en 2015, il s'est vendu en Guyane deux véhicules d'occasion pour un neuf ; ce rapport a baissé depuis pour passer à 1,6 en 2018. ■

1 - Le SUV est un croisement entre 4x4 et monospace, le crossover est, quant à lui, à mi-chemin entre le 4x4 et la berline.

1 Chiffres clés des immatriculations de véhicules routiers neufs

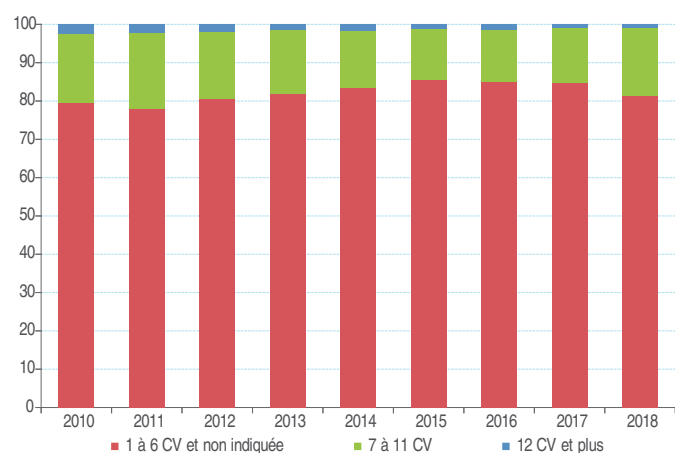
(en nombre et %)

	Guyane		France entière	
	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)	2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)
Véhicules particuliers	5 352	10,0	2 203 740	2,9
Véhicules utilitaires légers (1)	1 508	13,5	469 775	4,6
Véhicules industriels à moteur (2)	71	9,2	56 837	8,6
Transports en commun	26	18,2	6 463	-1,7
Ensemble	6 957	10,8	2 736 815	3,3

Source : SDES, Répertoire statistique des véhicules routiers.

3 Les ventes de cylindrées intermédiaires continuent de croître

Immatriculations des « voitures particulières et commerciales » neuves selon la puissance fiscale en Guyane (en %)



Lecture : en 2018, 81 % des voitures immatriculées ont une puissance fiscale inférieure à 7 CV, alors que la part des voitures de 7 à 11 CV progresse de trois points.

Source : SDES, Répertoire statistique des véhicules routiers.

5 Une croissance nette des transports de marchandises

Immatriculations des autres catégories de véhicules routiers neufs en Guyane (en nombre et %)

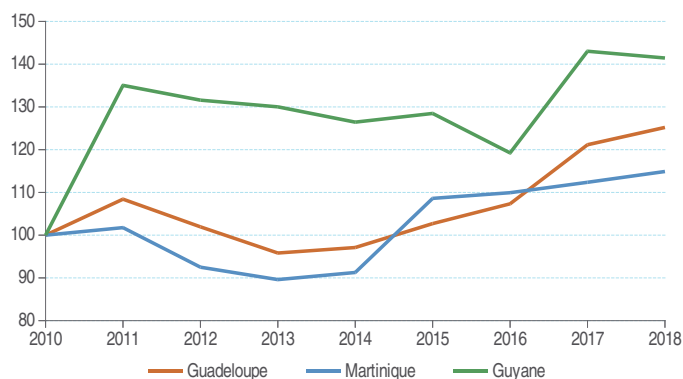
Types de véhicules	2018		2017		Évolution 2018/2017 (%)
	Effectif	Part (%)	Effectif	Part (%)	
Transports de marchandises	1 502	43,5	1 303		15,3
Camionnettes	1 399	93,1	1 233		13,5
Camions	42	2,8	29		44,8
Semi-remorques	35	2,3	17		105,9
Tracteurs routiers	19	1,3	18		5,6
Remorques lourdes	7	0,5	6		16,7
Transport de personnes	1 850	53,6	2 659		-30,4
Cyclomoteurs	1 239	67,0	2 110		-41,3
Motocycles	340	18,4	277		22,7
VASP léger	109	5,9	96		13,5
Remorques légères & caravanes	63	3,4	82		-23,2
Voiturettes	73	3,9	72		1,4
Autobus et autocars	26	1,4	22		18,2
Spéciaux	97	2,8	58		67,2
Tracteurs agricoles	72	74,2	35		105,7
VASP lourds	10	10,3	18		-44,4
Divers agricoles	15	15,5	5		200,0
Total	3 449	100,0	4 020		-14,2

Lecture : les véhicules de transports de marchandises représentent 43,5 % de l'ensemble des ventes de véhicules ; ils ont augmenté de 15,3 % entre 2017 et 2018.

Source : SDES, Répertoire statistique des véhicules routiers.

2 Une augmentation plus forte sur le long terme en Guyane

Évolution des immatriculations de véhicules routiers neufs aux Antilles et en Guyane (en indice, base 100 en 2010)



Source : SDES, Répertoire statistique des véhicules routiers.

4 Baisse des immatriculations de véhicules roulant au Diesel, forte augmentation des autres de type hybride

Évolution des immatriculations selon le type de carburant en Guyane en 2018 (en indice, base 100 en 2012)



Lecture : en 2018, le nombre d'immatriculations de véhicules roulant au Diesel a baissé de 11 %, alors que celui des véhicules roulant à l'essence a augmenté de 14 % et celui des « autres » de 5 % par rapport à 2017.

Source : SDES, Répertoire statistique des véhicules routiers.

6 Les immatriculations de véhicules d'occasion sont en légère augmentation

Immatriculations des véhicules d'occasions selon le type en Guyane en 2018 (en nombre et %)

	2018	2017	Évolution 2018/2017 (%)
Voitures particulières	8 670	8 388	3,4
Camionnettes	1 866	1 858	0,4
Motocycles	654	678	-3,5
Autobus et autocars	28	38	-26,3
Camions	55	61	-9,8
Véhicules automoteurs spécialisés	39	38	2,6
Tracteurs routiers	35	23	52,2
Tracteurs agricoles	7	8	-12,5
Total	11 354	11 092	2,4

Lecture : 11 350 voitures particulières d'occasion ont été immatriculées en 2018, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 2017.

Source : SDES, Répertoire statistique des véhicules routiers.

Épargne-Crédit

L'activité bancaire progresse en 2018

Dans un environnement financier marqué par un niveau élevé d'incertitude, avec des taux restés bas, le financement de l'économie et la collecte de dépôts continuent de progresser en Guyane. Ce dynamisme est porté par les entreprises. L'encours sain de crédits s'inscrit en hausse sur l'ensemble de l'année 2018.

Liova Romeo, David Fardel, ledom

Avec le début de mise en œuvre du Plan d'Urgence, la conjoncture économique semble plus porteuse. Cette reprise de confiance des entreprises est illustrée par un indicateur du climat des affaires qui se raffermi en 2018, malgré des signes d'attentisme au dernier trimestre.

Croissance des actifs financiers grâce aux dépôts à vue des sociétés

En 2018, les actifs financiers détenus par les établissements de crédit augmentent de 5 % (+ 105 M€) portant l'encours total à 2 057 M€. La croissance de 13 % des dépôts à vue des entreprises (+ 63,7 M€) porte cette hausse.

Les actifs financiers totaux des entreprises se sont appréciés de 7 % (+ 43 M€) portant leur valeur totale à 657,8 M€ fin 2018. L'épargne des ménages s'inscrit également en hausse de 3 % (+ 35,5 M€). Cet encours s'établit à 1 236,7 M€, soit 60 % de l'ensemble des actifs, une part qui se contracte légèrement par rapport à 2017 (61,5 %).

Les investissements des entreprises en croissance

Au 31 décembre 2018, l'encours sain total des crédits bancaires atteint 3 439,6 M€, en croissance de 6,6 % sur un an (+ 211,6 M€). Les entreprises demeurent les premiers clients bancaires avec 52 % de l'encours

sain. Les ménages constituent le deuxième segment de clientèle avec 33 % de l'encours, et les collectivités locales représentent 9 %.

En 2018, le financement des entreprises progresse de 5,9 % portant ainsi l'encours à 1 792 M€. En lien avec un indicateur du climat des affaires raffermi, les entreprises investissent : les crédits à l'équipement augmentent (+ 17 %, soit + 81,7 M €), et les crédits d'investissement croissent de 13,2 % pour atteindre 681 M€, soit 38 % de l'encours.

Les crédits immobiliers sont en hausse de 32,6 M€ (+ 3,3 %). Les crédits d'exploitation diminuent de 12,3 % (contre + 14,6 % l'an dernier).

Ralentissement des crédits à l'habitat des ménages

Parallèlement, l'encours sain des crédits aux ménages augmente au même rythme qu'en 2017 (+ 6,2 %) pour atteindre 1 131,1 M€ fin décembre 2018. Cette hausse s'explique par la progression de l'encours des crédits à l'habitat (+ 4,4 %, soit + 38 M€), constituant 79 % de l'encours total sain des ménages.

Quant aux crédits à la consommation, leurs encours augmentent de 14,4 % à 231,1 M€. Enfin, l'encours sain de crédit aux collectivités locales diminue de 3,7 % à 308,4 M€.

En 2018, les créances douteuses brutes s'élèvent à 149,8 M€, dont 51,1 M€ sont provisionnés. Les créances douteuses nettes des entreprises augmentent (+ 20 %, à 29,7 M€) après une légère diminution en 2017 (- 1,7 %), alors que celles des collectivités diminuent de 7,2 % pour atteindre 42,7 M€.

Hausse des dossiers de surendettement

En 2018, 215 dossiers ont été déposés au secrétariat de la commission de surendettement, contre 187 l'année précédente.

L'an dernier, la réduction du nombre de dossiers déposés s'expliquait vraisemblablement par les perturbations liées aux mouvements sociaux de mars et avril.

Cette année, sur les 209 décisions d'orientation prises par la Commission, 39 % des dossiers ont été placés en procédure de rétablissement personnel (avec ou sans liquidation judiciaire) et 61 % ont suivi une procédure de réaménagement des dettes.

Le montant total agrégé des dettes atteint 10 M€, avec un endettement médian de 25 824 € et sept dettes en médiane par dossier. Les dettes de charges courantes concernent 92,3 % des dossiers, les crédits à la consommation 61 % des dossiers, et les dettes immobilières 13 %. En France métropolitaine, le nombre de dépôts est en baisse de 10 % sur un an. ■

1 Chiffres clés

Encours sain des crédits (en millions d'euros et en %)

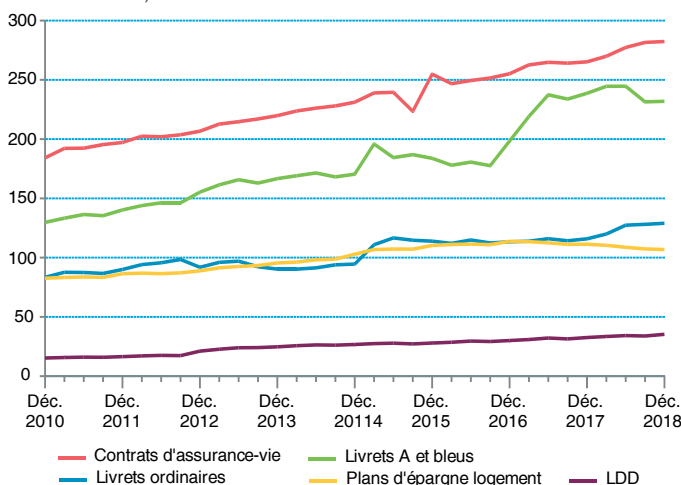
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Variation 2018 / 2017
Entreprises	1 212,6	1 277,8	1 353,8	1 443,9	1 461,8	1 556,9	1 693,1	1 792,5	5,9
Crédits d'investissement	411,8	388,6	409,3	446,0	487,3	530,9	601,2	680,6	13,2
dont Crédits à l'équipement	317,1	294,0	314,5	348,8	375,7	416,2	472,8	554,5	17,3
Crédits à l'habitat	714,8	782,1	841,0	911,7	887,0	935,0	987,7	1 020,3	3,3
Crédits d'exploitation	80,1	101,0	94,1	77,3	81,6	89,9	103,0	90,3	-12,3
Ménages	733,7	795,7	857,9	882,3	971,2	1 002,7	1 064,8	1 131,1	6,2
Crédits à la consommation	168,1	164,7	170,7	171,8	180,5	182,3	202,0	231,1	14,4
Crédits à l'habitat	565,4	630,9	687,0	709,8	790,6	820,2	860,4	897,9	4,4
Collectivités locales	388,5	380,7	356,2	358,7	346,5	329,7	320,3	308,4	-3,7
Crédits d'exploitation	1,3	0,6	0,7	4,9	3,2	3,2	7,8	10,5	35,4
Crédits d'investissement	386,7	379,8	355,5	353,8	343,3	326,5	312,5	297,9	-4,7
dont Crédits à l'équipement	386,6	379,8	355,5	353,7	342,8	326,1	312,2	297,6	-4,7
Autres agents et CCB non ventilés encours sain	29,7	40,3	65,9	97,8	118,7	152,6	149,9	207,7	38,5

Encours au 31 décembre de l'année, en M€.

Source : ledom, Système unifié de reporting financier (SURFI).

2 Hausse de l'épargne en Guyane

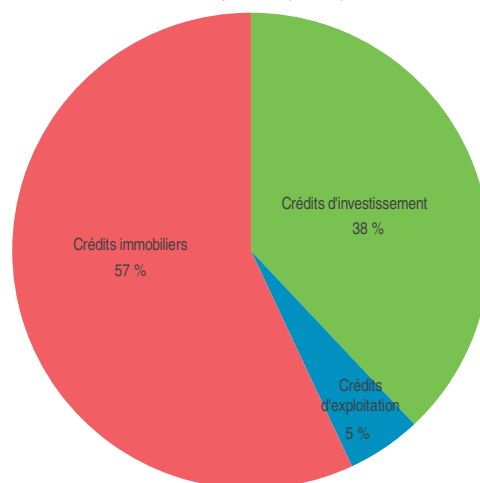
Actifs par agent, établissement de crédits installés localement (en million d'euros)



Source : ledom, Système unifié de reporting financier (SURFI).

3 57 % des crédits accordés aux entreprises concernent l'immobilier

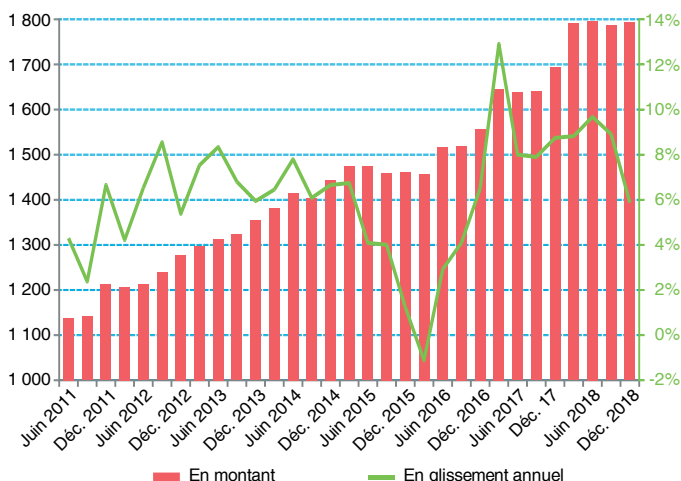
Répartition des crédits aux entreprises (en %)



Source : ledom, Système unifié de reporting financier (SURFI).

4 Remontée de l'encours des crédits aux entreprises

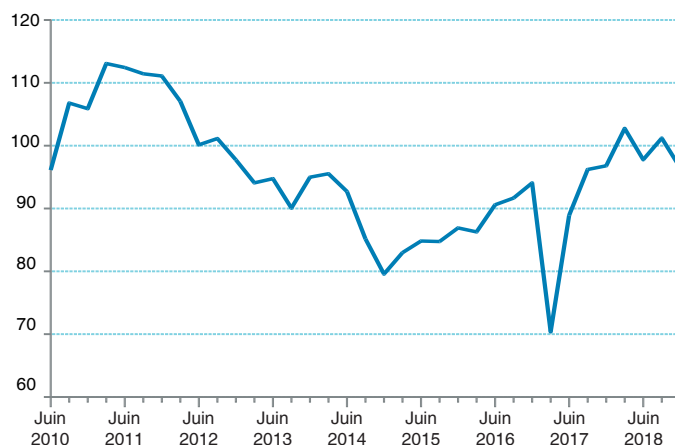
Encours des crédits aux entreprises (en millions d'euros et en %)



Source : ledom, Système unifié de reporting financier (SURFI).

5 Le climat des affaires se raffermi en 2018

Indicateur du climat des affaires (base 100)



Note : la valeur de base de l'ICA est 100. Au-dessus, les chefs d'entreprises sont optimistes, au-dessous, ils sont pessimistes.

Source : ledom, Système unifié de reporting financier (SURFI).

Démographie d'entreprises

Forte croissance après des années de baisse

Après cinq années de baisse, les créations d'entreprises sont en forte croissance en 2018. Ce sont surtout des sociétés et des entreprises individuelles classiques qui émergent dans tous les secteurs de l'économie. Elles restent localisées dans l'agglomération de Cayenne.

Geoffroy Simon, Insee

En 2018, le nombre de créations d'entreprises s'établit à 1 813, en hausse de 34,6 % par rapport à 2017. La Guyane est ainsi la région française où la création d'entreprises est la plus dynamique.

Cette croissance forte s'inscrit dans un contexte de cinq années consécutives de baisse sur le territoire, avec un important recul en 2017, année marquée par deux mois de mouvements sociaux.

Ce rebond entrepreneurial se vérifie également dans l'ensemble des régions françaises, à l'exception de Mayotte. En France métropolitaine, les créations sont en hausse de 16,9 %, tandis qu'elles augmentent de 12,3 % en Guadeloupe et de 6,1 % en Martinique.

Les sociétés et entreprises individuelles en tête des créations

Cette évolution se traduit d'abord par un rebond des créations d'entreprises individuelles (+ 39,4 %) qui représentent un tiers des entreprises créées (30,6 %). Après une année 2017 en forte baisse (- 28,3 %), leur nombre retrouve le niveau de 2016.

Les immatriculations de sociétés bondissent de 37,8 %, retrouvant le niveau record de 2012 avec 806 nouvelles sociétés, soit 44 % de l'ensemble des créations d'entreprises.

Les créations de micro-entrepreneurs sont également en hausse (+ 24,2 %) par rapport à 2017. En 2018, une entreprise sur quatre est fondée sous le régime du micro-entrepreneuriat, ce qui représente un recul de deux points en un an.

Comme en Guyane, ce sont aussi les créations d'entreprises individuelles classiques qui augmentent le plus en Guadeloupe (+ 27,5 %). En revanche, c'est le statut de micro-entrepreneur qui se développe le plus en Martinique (+ 25,1 %) et plus généralement en France (+ 27,5 %).

Une bonne dynamique dans tous les secteurs d'activité

En 2018, les créations d'entreprises sont en hausse dans tous les secteurs d'activité. Après trois années de repli, le secteur du commerce, de l'hébergement, de la restauration et des transports est en croissance de 19 %. Les créateurs d'entreprises choisissent majoritairement le statut de sociétés et d'entreprises individuelles classiques (+ 30 % et + 55 %) et moins celle de micro-entrepreneur (- 12 %).

Le secteur des services aux entreprises représente 30 % du nombre global de créations d'entreprises, en forte reprise (+ 50 %) après cinq années de baisse. La moitié des créations dans ce secteur se fait sous la forme juridique de sociétés (+ 60 %) et de micro-entrepreneurs (+ 72 %). En revanche, le statut d'entreprises individuelles classiques est en léger repli (- 4 %). Les créations dans les services aux particuliers sont aussi en forte croissance (+ 50 %), indifféremment sous les trois formes juridiques.

Dans la construction, les entreprises créées représentent 18 % de l'ensemble des créations. Après six années de recul, ce secteur rebondit fortement (+ 40 %). Majoritaire, la forme sociétaire est également celle qui progresse le plus vite (+ 51 %), devant celle des entreprises individuelles classiques (+ 28 %). Dans le secteur industriel, les créations d'entreprises ne représentent que 8 % du total des entreprises lancées en 2018 (+ 15 %). Parmi elles, les statuts de sociétés et d'entreprises individuelles classiques sont majoritaires (47 % et 46 % respectivement), mais dans une dynamique opposée : si ces dernières doublent en un an, les créations sous forme sociétaire reculent de 20 %.

Dans les secteurs fortement capitalistiques tels l'industrie ou la construction, seuls cinq micro-entrepreneurs dans la construction et neuf dans l'industrie ont été créés en 2018.

Cayenne, centre de gravité entrepreneurial

Entre 2017 et 2018, la répartition des créations d'entreprises sur les quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) reste fortement déséquilibrée au bénéfice de Cayenne et de sa périphérie.

En effet, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral rassemble les trois quarts des créations d'entreprises alors qu'elle concentre la moitié de la population guyanaise.

La situation est moins favorable dans la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais où seules 10,6 % des entreprises sont créées ou dans la Communauté de Communes de l'Est Guyanais dans laquelle on comptabilise 1,2 % des créations. Enfin, la Communauté de Communes des Savanes regroupe 11 % des créations.

Taux de création et défaillances d'entreprises en augmentation

Au 31 décembre 2017, la Guyane compte 15 042 entreprises actives. Quel que soit le secteur, le taux de création global en 2018 (*définitions*) est en hausse par rapport à celui de 2017 : 12,1 % contre 9,2 %.

Alors qu'elles étaient en diminution depuis 2014, les défaillances augmentent : 86 entreprises ont fait l'objet d'une liquidation en 2018. Cela représente une augmentation de 39 % par rapport à l'année 2017, année où le nombre de liquidation a été exceptionnellement faible en raison de la fermeture momentanée du Tribunal de Commerce de Cayenne durant la période des mouvements sociaux.

Les défaillances ne recouvrent pas l'ensemble des cessations d'activité des entreprises. Seules les entreprises qui ont des actifs comme des moyens de production ou des salariés, peuvent faire l'objet d'une procédure judiciaire. ■

1 Chiffres clés des créations d'entreprises

	Sociétés	Entreprises individuelles (hors micro-entrepreneurs)	Régime micro-entrepreneur	Ensemble	
				Créations en 2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)
	Évolution 2018/2017 (%)				
Guyane	37,8	39,4	24,2	1 813	34,6
France métropolitaine	1,6	20,0	27,5	691 283	16,9

Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Sources : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

3 Forte progression des entreprises sous le régime du micro-entrepreneur

Répartition des créations d'entreprises selon le statut juridique en Guyane (en nombre et %)

	Industrie	Construction	Commerces, Transports, Hébergement et Restauration	Services aux entreprises	Services aux particuliers	Ensemble	Évolution 2018/2017 (%)	Créations en 2018 (nombre)	Évolution 2018/2017 (%)
Guyane	-20,9	50,9	30,6	59,3	55,6	806	37,8		
Métropole	-0,8	-0,7	0,4	3,6	1,6	201 087	1,6		

Créations d'entreprises individuelles, hors micro-entreprises

Guyane	94,4	28,1	55,1	-4,2	50,0	555	39,4
Métropole	26,7	26,5	25,8	21,0	6,1	181 885	20,0

Demandes de créations d'entreprises sous régime du micro-entrepreneur

Guyane	50,0	25,0	-12,6	72,3	47,9	452	24,2
Métropole	14,8	8,8	47,4	26,2	18,3	308 311	27,5

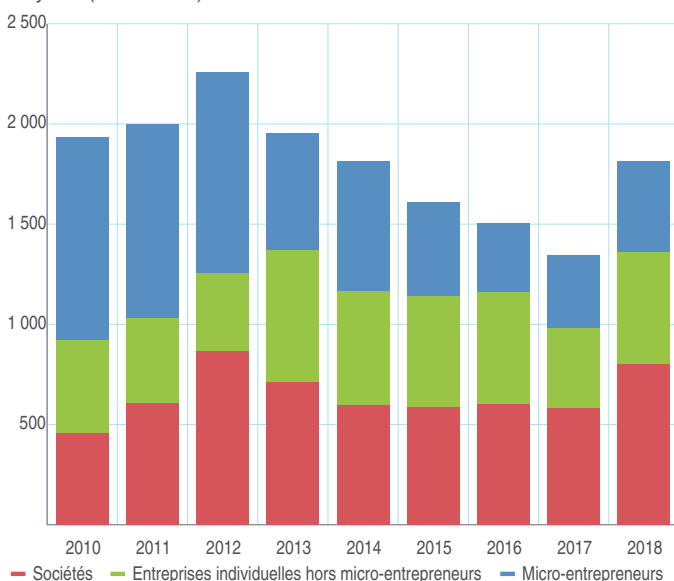
Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Sources : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

5 Rebond des créations de micro-entrepreneurs

Créations d'entreprises sous le régime de micro-entrepreneur en Guyane (en nombre)



Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Sources : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

2 Les créations en hausse dans tous les secteurs

Répartition des créations d'entreprises selon le secteur d'activité en Guyane (en nombre et en %)

	Industrie	Construction	Commerces, Transports, Hébergement et Restauration	Services aux entreprises	Service aux particuliers	Ensemble
Guyane	147	320	534	532	280	1 813
Évolution (%)	10,1	-0,9	7,1	4,6	10,0	6,1

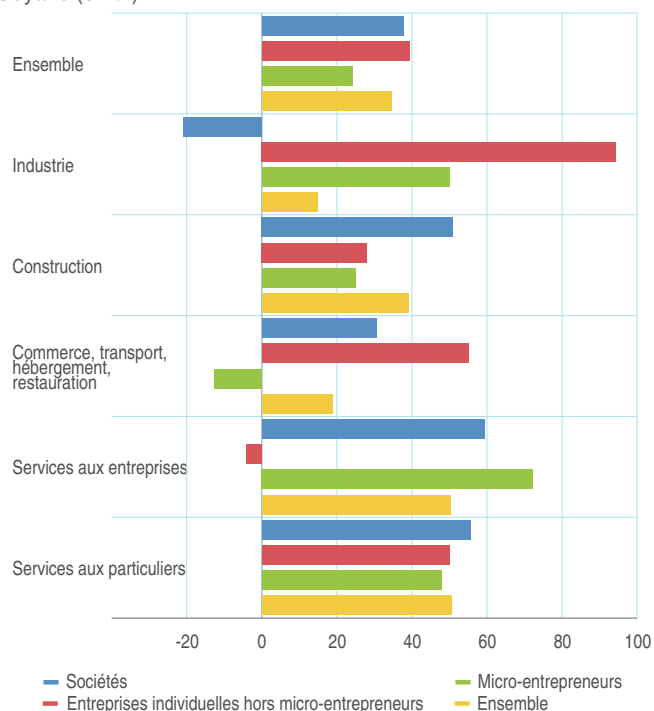
Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Sources : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

4 Dans l'industrie, poussée des entreprises individuelles

Répartition des créations d'entreprises selon le statut juridique en Guyane (en %)



Note : données brutes.

Champ : ensemble des activités marchandes non agricoles.

Sources : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

6 Augmentation des défaillances d'entreprises

Défaillances d'entreprises en Guyane (en indice, base 100 en décembre 2010)



Note : données brutes, en date de jugement. Chaque point correspond au cumul des 12 derniers mois.

Sources : Insee, REE (Répertoire des Entreprises et des Établissements – Sirene).

Agriculture

Élevage bovin : une filière dynamique marquée par la concentration des acteurs

Le cheptel bovin de Guyane a doublé en quinze ans, accompagnant le développement régional et les besoins de ses habitants. L'élevage est concentré dans un nombre limité de communes, sur des exploitations de plus en plus grandes et spécialisées. Avec les aides européennes, des efforts de structuration sont entrepris pour davantage de compétitivité et pour l'accès à de nouveaux débouchés.

Jean-Christophe Lambert, Camille Lemoine, DAAF Guyane

En Guyane, l'élevage représente 10 % de la valeur de la production de la branche agriculture et évolue vers une forte concentration : la moitié de la production est réalisée par 4 % des éleveurs et les élevages de grande taille (200 têtes et plus) concentrent les deux-tiers du cheptel.

La production animale (brute et transformée) est composée de deux secteurs : le bétail (62 %) et la production avicole (37 %). L'élevage bovin représente 57 % de la production finie de bétail en valeur contre 38 % pour l'élevage porcin.

Doublement du cheptel bovin en quinze ans

Le cheptel bovin en Guyane regroupe 18 000 têtes en 2018 et assure un quart des besoins alimentaires de la région. L'élevage bovin connaît un dynamisme soutenu : depuis 2002, le cheptel a doublé (+ 97 %) et les abattages ont suivi une forte tendance à la hausse (+ 63 %). En 2018, 286 éleveurs détiennent les 18 000 têtes. Ils étaient 347 possédant 15 500 têtes en 2009. Les troupeaux sont formés pour moitié de zébus Brahma, de vaches de type Croisé (40 %) et de buffles (8 %).

Les catégories principales de ce cheptel sont les bovins de plus de deux ans (36 %), les vaches (33 %), les bovins de un à deux ans (16 %) et les bovins de moins d'un an (15 %). Un tiers de ce cheptel constitue le stock des animaux destinés à la boucherie. Sur les 13 000 femelles du cheptel, 54 % sont destinées à la production de viande et 46 % sont des vaches allaitantes pour la reproduction.

Les animaux de boucherie sont abattus dans deux abattoirs de la région, l'un à Mana dans l'Ouest et l'autre à Remire-Montjoly. En 2018, les abattages d'animaux de boucherie représentent 2 570 têtes, soit 570 tonnes. En cinq ans, les volumes d'abattages ont augmenté de 45 % en effectifs et en poids.

Une croissance qui ralentit depuis 3 ans

La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est de 32 700 hectares en 2017, soit 0,4 % de la superficie de la Guyane. Les prairies destinées aux bovins en représentent 43 %, part restée stable depuis 2011. Les prairies et le cheptel sont concentrés sur les communes du littoral parmi lesquelles quatre ont un cheptel de 2 000 têtes et plus : Macouria, Mana, Sinnamary et Kourou.

De 2011 à 2017, l'élevage bovin a connu une forte croissance : + 19 % de son cheptel, + 29 % de SAU et + 30,5 % de la Surface toujours en herbe (STH). Depuis trois ans, la croissance moyenne de la STH a ralenti (+ 3,1 % par an en moyenne).

La taille moyenne des élevages en forte hausse

En 10 ans, la taille moyenne des élevages augmente de 40 % passant de 44 à 63 têtes (*Source : BDNI*). Cet agrandissement s'explique par la structuration des grandes exploitations (200 têtes et plus) entraînant la diminution des élevages de taille moindre.

Une filière qui se structure

La filière bovine guyanaise s'organise autour de groupements de producteurs qui mutualisent leurs ressources afin d'augmenter leurs performances. Le Programme de Développement Rural de la Guyane (2014 – 2020), permet aux organisations de se rassembler autour d'une stratégie de l'interprofession Élevage de Guyane (Intervig). Les professionnels du secteur et les partenaires des administrations locales collaborent régulièrement au Comité d'Orientation en Élevage (COEL) mais aussi au Comité d'Organisation stratégique de l'Agriculture (COSDA). L'interprofession travaille à l'accession vers de nouveaux marchés comme les Grandes et Moyennes Surfaces ou la Restauration Hors Foyer (les cantines et la restauration privée). Elle œuvre à la structuration de la filière et au rapprochement entre producteurs et consommateurs. Depuis 2014, les consommateurs peuvent repérer les produits issus du territoire à l'aide de la marque « produit issu de l'élevage de Guyane ».

Entre 2009 et 2017, les grandes exploitations sont plus nombreuses (+ 30 %), et plus importantes (augmentation du cheptel de 45 %). Un quart des exploitations de 101 à 200 têtes ont dépassé le seuil des 200 têtes ou plus.

À l'inverse, les petites et moyennes exploitations perdent 20 % de leur cheptel et 15 % des élevages.

Ainsi, la production de viande est fortement concentrée sur les 22 grandes exploitations. Deux tiers des 18 000 bovins sont détenus par 8 % des éleveurs. Cinq élevages sont de très grande taille (700 têtes ou plus) et comptabilisent le quart du cheptel. Les exploitations de 200 têtes ou plus ont une production exclusive de bovins et sont localisées sur des grands domaines où la main-d'œuvre est salariée.

Les élevages de moyenne taille (51 à 200 têtes) rassemblent 20 % des troupeaux et 12 % des exploitations.

Les 230 éleveurs de moins de 50 têtes représentent 80 % des détenteurs et 14 % du cheptel. Ces éleveurs pratiquent la polyculture en plus de l'élevage et la main d'œuvre est familiale.

Développement des aides pour la filière bovine

Les aides de la Politique Agricole Commune (PAC) sont un facteur de développement et de modernisation de l'agriculture. En 2017, le POSEI (*encadré*) contient une mesure de structuration de l'élevage de 3,1 M€ dont 28 % au titre de la filière bovine. De plus, les primes animales aux éleveurs de ruminants atteignent 2,8 M€. Depuis 2019, le Régime Spécifique d'Approvisionnement (RSA) est instauré pour alléger le prix des matières premières en faveur de l'alimentation des bovins. En effet, en Guyane, la profession a recours à l'importation d'intrants du fait d'un handicap phyto-génétique des prairies et d'un manque de productions fourragères. ■

1 Chiffres clés du cheptel bovin et de la production de viande

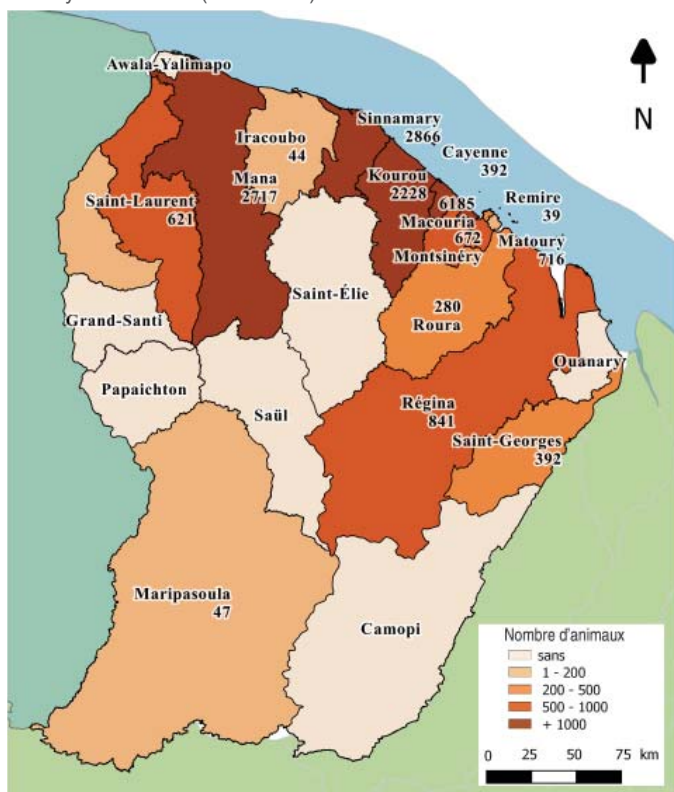
(en nombre de têtes)

	2017	2012	2007	2002
Cheptel	18 582	18 280	14 240	9 424
Abattage	2 240	1 462	1 290	1 375

Sources : DAAF de Guyane – BDNI et DIFFAGA.

3 Un bovin sur trois dans la commune de Macouria

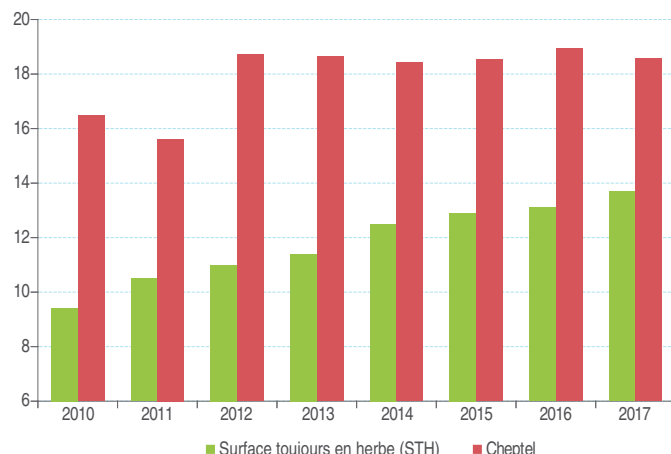
Répartition du cheptel bovin par commune selon le siège d'exploitation en Guyane en 2018 (en nombre)



Sources : DAAF de Guyane – BDNI.

2 La surface des prairies permanentes augmente régulièrement

Évolution du cheptel et de la surface toujours en herbe (en tête et ha)

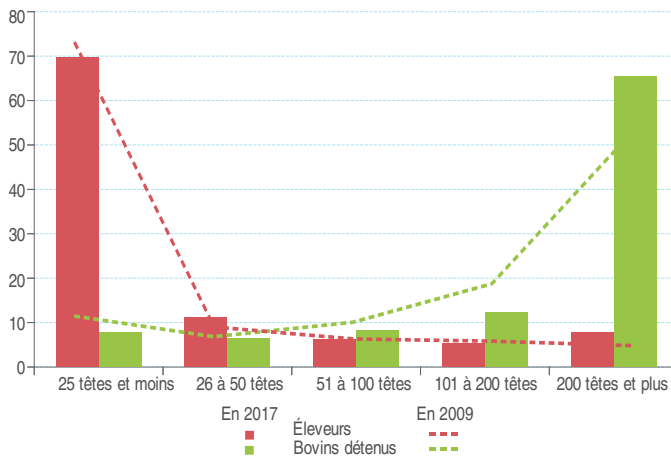


Lecture : en 2017, la surface des prairies permanentes est de 13 700 hectares pour un cheptel de 18 580 têtes de bétail.

Sources : DAAF de Guyane – BDNI.

4 Les élevages de grande taille concentrent les deux-tiers du cheptel

Répartition du cheptel bovin selon la taille des élevages (en %)



Sources : DAAF de Guyane – BDNI.

5 Les aides animales augmentent de 5 % en trois ans

Aides du premier pilier attribuées par filière entre 2014 et 2017 (en millier d'euros)

	2017	2016	2015	2014	Évolution 2017/2016	Évolution 2017/2014
Aides animales	2 848	2 823	2 751	2 879	0,9	-1,1
Prime petits ruminants (PPR)	65	60	72	65	8,1	-0,6
Aide au développement et au maintien du cheptel allaitant (ADMCA)	2 346,9	2 392	2 310	2 484	-1,9	-5,5
Prime à l'abattage (PAB)	436	371	369	330	17,6	32,2
Mesures « structuration »	3 149	2 714	2 724	2 425	16,0	29,9
Filières bovine et bubaline viande	886	663	829	742	33,7	19,4
Filières ovine et caprine	201	169	114	114	18,9	76,9
Filière porcine	414	399	511	928	3,7	-55,4
Filières œufs de consommation et avicole	247	201	217	216	22,9	14,5
Inter-filières	1 379	1 283	1 052	425	7,5	224,3
Mesures « importations d'animaux vivants »	243	212	169	154	14,4	57,8
Mesure « Régime Spécifique d'Approvisionnement » (RSA)	2 117	2 092	2 012	1 965	1,2	7,7
Mesure « Canne, Sucre, Rhum »	169	156	179	176	8,4	-3,8
Mesure « Diversification végétale »	193	180	540	733	7,2	-73,7
Total	8 718	8 177	8 374	8 331	6,6	4,6

Sources : Odeadom, POSEI 2017.

Spatial

Le spatial reste un moteur de l'économie guyanaise

En 2018, pour ses 50 ans, le Centre spatial guyanais (CSG) a opéré onze lancements de quinze satellites, soit autant que l'année précédente. Le Centre national des études spatiales (CNES) envisage investir 180 millions d'euros pour moderniser ses équipements et pour soutenir davantage la formation en Guyane. Il confirme également son rôle dans l'offre d'activités touristiques proposée dans la région.

Jean-Luc Popote, Insee

En 2018, le Centre spatial guyanais (CSG) a fêté ses 50 ans en réussissant le lancement de sa centième Ariane 5. L'activité du CSG est stable par rapport à l'année précédente. Comme en 2017 Arianespace a réussi onze lancements depuis le CSG grâce à ses trois lanceurs : six Ariane 5, trois Soyouz et deux Vega.

La fin d'année a été particulièrement intense avec cinq lancements réussis sur les trois derniers mois de 2018, ce qui a permis de mettre en orbite vingt et un satellites pour une charge utile de 57 tonnes. Cette activité a engendré un chiffre d'affaires commercial de 1,4 milliard d'euros (+ 8 % par rapport à 2017).

Les perspectives sont bonnes pour 2019 avec une prévision de douze lancements. Toutefois, avec 30 % des contrats en provenance des institutionnels, Arianespace enregistre beaucoup moins de commandes de ce type que ses principaux concurrents.

Avec ses 1 700 collaborateurs issus de 40 sociétés européennes, le CSG génère 4 700 emplois directs, indirects et induits en Guyane. L'activité du Centre spatial Guyanais représente 15 % du PIB du territoire.

Des investissements prévus pour moderniser la base

Depuis 2015, le CSG est en chantier pour l'arrivée des lanceurs nouvelles générations

Ariane 6 et Vega-C. Ceux-ci doivent permettre à Arianespace d'être plus compétitif et de maintenir son leadership sur le marché des lanceurs. En 2018, le pas de tir ELA4 a connu une importante évolution afin d'être prêt dans les temps pour le lancement de la première Ariane 6.

Le Centre national des études spatiales (CNES) compte également solliciter fortement les autres pays membres de l'agence spatiale européenne (ESA) pour obtenir de nouveaux financements qui permettront de moderniser la base de Kourou. Il s'agit de mettre en place de nouvelles générations d'installations et de systèmes informatiques et d'automatisation afin d'optimiser les campagnes de lancement.

L'investissement nécessaire à ce projet est de 180 millions d'euros. Cette modernisation consistera d'une part à remettre à niveau les infrastructures : les réseaux d'eau, d'électricité, de climatisation ainsi que la voirie. Il s'agira, d'autre part, de rénover des équipements, telle la salle Jupiter inaugurée en 1996. Tous ces travaux devraient générer des économies de fonctionnement de 15 à 20 millions d'euros.

Le spatial accompagne le développement de la Guyane

Le CNES, dont le Centre spatial est un établissement, a apporté une contribution de

six millions d'euros à la Guyane au travers des programmes opérationnels européens, des conventions avec la Région ou les communes.

Il consolide ainsi son soutien au développement du territoire. Son action se concentre sur l'éducation et la formation avec la signature de conventions de partenariat avec l'Université et le Rectorat. Le CNES a ainsi augmenté ses dotations financières et triplé le nombre de bourses d'études accordées. À ce titre, vingt trois bourses ont été attribuées en 2018.

Le Centre spatial, acteur du tourisme guyanais

En 2018, plus 20 000 personnes ont visité le Centre spatial, soit une hausse de 19 % par rapport à 2017, ce qui porte à plus de 110 000 le nombre de personnes ayant participé au programme de visites des différents sites du Centre depuis l'ouverture au public. Le nombre d'invitations aux différents lancements est en progression de 13 %, soit 15 000 personnes.

Le Centre spatial participe activement à l'offre d'activités touristiques de la région. Les entrées vendues par le musée de l'espace ont augmenté de plus de 50 %. Enfin, la fréquentation des Îles du Salut, propriétés du CNES, est restée quasi stable avec 53 000 touristes accueillis en 2018. ■

1 Chiffres clés

Lancements effectués en 2018 : onze lancements, quinze satellites

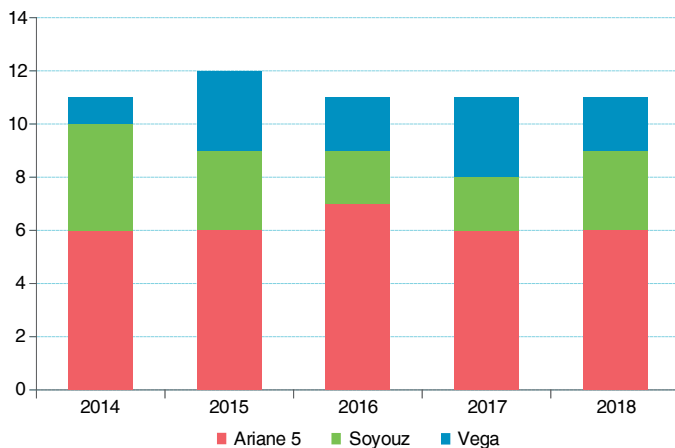
Vol	Date (TU)	Lanceur	Satellite(s)	Nb Sat.
VA241	25 janvier	Ariane 5ECA	SES-14 & Al Yah 3	2
VS18	09 mars	Soyouz	O3b MEO satellite	1
VA242	05 avril	Ariane 5ECA	DSN-1& Superbird-8 HYLAS 4	2
VA244	25 juillet	Ariane 5ES	Galileo FOC-M8	1
VV12	22 août	Vega	Aeolus	1
VA243	25 septembre	Ariane 5ECA	Horizons 3e Azerspace-2/IS38	2
VA245	20 octobre	Ariane 5ECA	BepiColombo	1
VS19	07 novembre	Soyouz	Metop-C	1
VV13	21 novembre	Vega	Mohammed VI-B	1
VA246	04 décembre	Ariane 5ECA	GSAT-11 GEO-KOMPSAT-2A	2
VS20	19 décembre.	Soyouz	CSO-1	1

Nota : VA : Vol Ariane ; VS : Vol Soyouz ; VV : Vol Vega.

Source : CNES ; CSG.

2 En 2018, le nombre de lancements d'Ariane 5 reste stable

Évolution du nombre de lancements entre 2014 et 2018



Source : CNES ; CSG.

3 Le CNES partenaire du développement

Contributions CNES des cinq premières années de la Programmation 2014-2020 (en euro)

	2014	2015	2016	2017	2018
Programmes Opérationnels européens	2 638 243	2 638 243	2 638 243	2 638 243	2 638 243
Hors Programmes Opérationnels					
Opérationnels	1 130 676	1 130 676	1 130 676	2 343 676	1 630 676
Conventions Communes	1 737 639	1 737 639	1 737 639	1 737 639	1 737 639
Total	5 506 558	5 506 558	5 506 558	6 719 558	6 006 558

Source : CNES ; CSG.

4 Hausse de fréquentation de tous les sites touristiques

Fréquentation des principaux sites touristiques (en nombre)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Évolution 2018/2017 (%)
CSG (visites grand public)	21 492	20 721	21 659	22 220	22 096	20 567	21 354	19 605	16 692	19 793	19
Invités lancements Ariane, Soyouz	13 272	15 844	14 841	17 122	9 271	13 366	15 810	12 572	12 900	14 564	13
Musée de l'espace du CNES	18 680	16 408	19 924	18 170	16 037	18 067	20 423	19 102	14 859	23 130	56
Îles du salut (données incluant les croisiéristes)	55 415	50 020	45 935	52 583	55 948	45 426	48 690	50 161	52 205	53 098	2

Source : CNES ; CSG.

Un décollage d'Ariane 5 dans environnement naturel



Crédit photos : 2018 - ESA-CNES-Arianespace

Des visiteurs du CSG à Tangara



Crédit photos : 2018 - ESA-CNES-Arianespace

Construction - Zoom sur le logement social

Un parc en progression constante

Au 1^{er} janvier 2018, le patrimoine locatif social de la Guyane poursuit son expansion, mais reste encore en deçà des besoins de la population. Plus de la moitié des logements sont situés sur les communes de Cayenne et de Kourou. La dynamique de construction est très forte sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et à Saint-Laurent-du-Maroni.

Rémi Charrier, Insee

En Guyane, le parc locatif social compte 17 497 logements au 1^{er} janvier 2018, soit 654 logements de plus qu'au 1^{er} janvier 2017. Cette hausse annuelle de 3,9 % est proche de la croissance moyenne observée depuis 2014. Elle est néanmoins à nuancer si on la rapproche du besoin estimé de 4 400 à 5 200 nouveaux logements à construire par an jusqu'en 2030, dont une grande partie de logements sociaux. Le nombre de logements sociaux augmente de 2,6 % au niveau national et de 3,7 % dans les autres départements d'outre-mer (DOM).

Forte croissance des besoins en logements sociaux

Cet investissement des pouvoirs publics permet de mieux répondre à une demande croissante en logements sociaux, conséquence de la forte augmentation de la population guyanaise. Celle-ci dispose de 60,9 logements pour 1 000 habitants au 1^{er} janvier 2018 contre 60,6 pour 1 000 habitants un an plus tôt. Si le nombre de logements sociaux par habitant augmente régulièrement, il demeure largement inférieur à ceux de la France entière (74,8 log/hab.) et des DOM (74,0 log/hab.). Pour rattraper la moyenne nationale, la Guyane devrait dis-

poser de 4 000 logements supplémentaires par an, soit un parc de 21 500 logements sociaux.

Un parc concentré sur le littoral et dans l'Ouest

Le parc de logements sociaux se situe essentiellement sur le littoral. La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) concentre 65 % du parc guyanais, la Communauté de Communes des Savanes 19 %, la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais 14 % et la Communauté de Communes de l'Est Guyanais 2 %.

À l'intérieur de ces zones, les logements sociaux ne sont pas également répartis. Les six communes les plus peuplées de Guyane concentrent à elles seules 94 % du parc de logements sociaux : Cayenne (35 %), Kourou (17 %), Saint-Laurent-du-Maroni (12 %), Macouria (11 %), Matoury (10 %) et Rémire-Montjoly (8 %).

Les nouvelles constructions de logements sociaux se font en grande majorité sur le territoire de la CACL (74 % des livraisons en 2017). La dynamique est particulièrement forte à Cayenne et à Macouria. L'ouest guyanais devient le deuxième secteur de construction de logements sociaux

notamment à Saint-Laurent-du-Maroni. La croissance démographique est particulièrement vive dans cette zone et les besoins en logements très importants. Enfin autour de Kourou, la construction de logements sociaux est faible depuis 2010.

Le taux de vacance reste élevé, 7,5 % du parc au 1^{er} janvier 2018. Ce chiffre demeure très supérieur à la moyenne nationale (3 %) et à la moyenne des DOM (3,5 %). Une partie de cette vacance s'explique par les nombreuses livraisons de logements au cours de l'année 2017 et en particulier en fin de saison sèche. Il y a en effet un délai entre la livraison du logement et l'arrivée de l'occupant.

Des financements en hausse

Au cours de l'année 2018, 36,80 M€ d'autorisations d'engagement ont été consacrées à la construction et à la réhabilitation des logements locatifs sociaux et très sociaux, soit 49,6 % de plus qu'en 2017 (24,60 M€). En 2019, l'État prévoit d'octroyer 36 M€ de crédits en faveur de la construction et de la réhabilitation des logements locatifs sociaux, soit un maintien de l'enveloppe de 2018. ■

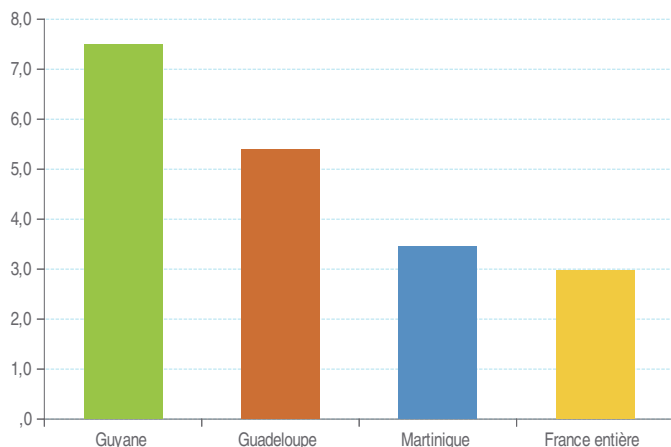
1 Chiffres-clés

	2017	2018	Évolution 2017/2018
Logements sociaux	16 843	17 497	+ 3,9

Source : RPLS DEAL.

3 La vacance est plus élevée en Guyane

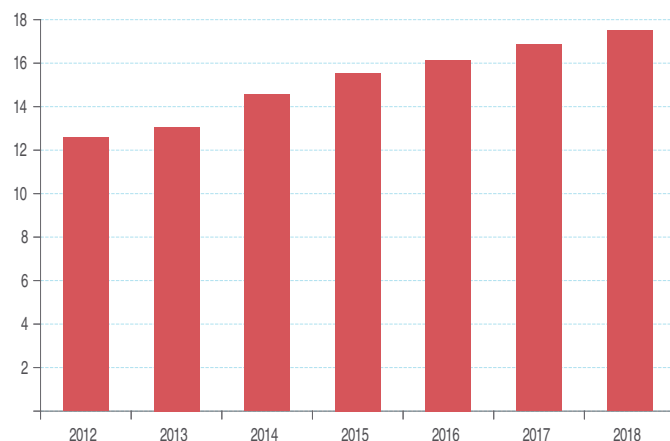
Taux de vacance des logements du parc social (en %)



Source : RPLS DEAL.

2 Augmentation constante du parc de logements sociaux

Nombre de logements sociaux du parc en Guyane au 1^{er} janvier (en millier)



Source : RPLS DEAL.

4 Un parc de logements sociaux concentré dans les communes urbaines

Répartition des logements sociaux par communes et EPCI au 1^{er} janvier 2018 (en nombre et en %)

EPCI	Commune	Total par commune	Proportion par commune	Total par EPCI	Proportion par EPCI
Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CEEG)	Régina	69	0,4	282	1,6
	Saint-Georges	213	1,2		
Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL)	Cayenne	6 039	34,5	11 458	65,5
	Macouria	1 968	11,2		
	Matoury	1 782	10,2		
	Remire-Montjoly	1 408	8,0		
	Roura	95	0,5		
Communauté de Communes des Savanes (CCDS)	Montsinery-Tonnegrande	166	0,9	3 307	18,9
	Iracoubo	40	0,2		
	Kourou	3 060	17,5		
Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG)	Sinnamary	207	1,2	2 450	14,0
	Mana	205	1,2		
	Saint-Laurent-du-Maroni	2 080	11,9		
	Maripasoula	32	0,2		
	Grand-Santi	43	0,2		
	Apatou	63	0,4		
	Awala-Yalimapo	5	0,0		
Papaïchton	22	0,1			
Ensemble		17 497	100	17 497	100

Source : RPLS DEAL.

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

Transport maritime

Un trafic portuaire en hausse

En 2018, le trafic global du Grand Port Maritime de Guyane se redresse. À l'exception des échanges en vracs liquides, l'ensemble des marchandises transportées sont en hausse. En traitant 64 000 conteneurs sur un an, l'activité atteint un niveau record. Les escales sont également en croissance, en partie poussées par les activités d'exploration pétrolière, et plus marginalement par le secteur de la croisière.

Rémy Louis budoc, Sandy Bouchenafa, Grand Port Maritime, Geoffroy Simon, Insee

En 2018, avec un trafic global de 810 580 tonnes, l'activité portuaire rebondit de 4 % après une année 2017 marquée par deux mois d'événements sociaux et une baisse de 3 % des échanges.

Les importations s'élèvent à 709 862 tonnes, en hausse de 1,3 % sur l'année. Elles représentent ainsi 88 % des échanges commerciaux entre le Grand Port Maritime et l'extérieur. Au regard des importations, et bien qu'elles croissent de 27 % sur un an, les 100 720 tonnes d'exportations restent faibles. Le taux de couverture (import/export) reste très fortement déséquilibré : la Guyane importe sept fois plus qu'elle exporte.

Le transport maritime en hausse, hormis les vracs liquides

En 2018, 61 % du tonnage transporté concerne les marchandises diverses. Cette catégorie regroupe le fret conteneurisé, le fret spatial et le fret des Armées. Avec un tonnage global de 497 000 tonnes, le trafic de marchandises diverses est en hausse de 6,7 % par rapport à l'année 2017 qui affichait déjà une hausse de 6,2 % par rapport à 2016. Les vracs liquides (hydrocarbures, méthanol), dont la quantité transportée s'élève à 222 000 tonnes, sont à un niveau plancher. Ils reculent de 3,5 % par rapport

à l'année précédente. Cumulés, les marchandises diverses et les vracs liquides englobent 90 % du trafic portuaire. Ainsi, leur variation influence fortement l'activité globale. Cette proportion reste stable depuis 2015. Toutefois, sur cette période, la proportion de vracs liquides baisse, à l'inverse de la part des marchandises diverses qui augmente.

Les vracs solides (gypse et clinker) représentent 9,5 % des activités du port. Ce trafic est en augmentation de 7,9 %, avec un tonnage global de 77 840 tonnes. En 2018, onze navires minéraliers ont déchargé au port de commerce de Degrad-des-Cannes.

Le fret roulier (véhicules légers et poids lourds) ne constitue que 1,7 % du trafic global. Les arrivées d'unités roulantes poursuivent leur augmentation (+ 17,2 % en 2018 après + 9 % en 2017) pour s'établir à 13 720 tonnes. 7 820 véhicules ont ainsi été importés en 2018, soit 1 126 unités de plus qu'en 2017 et 1 643 de plus qu'en 2016.

2018 est une année record pour le traitement des conteneurs avec 64 800 Équivalent Vingt Pieds (EVP) (*définitions*) vides et pleins enregistrés. Le trafic progresse ainsi de 14 % par rapport à l'année précédente. Sur cet ensemble, 36 356 EVP sont pleins, soit 56 % des conteneurs (les deux tiers étaient pleins l'année passée).

Avertissement

Depuis le 1er janvier 2016, le Grand Port Maritime de Guyane, s'aligne sur les critères du Ministère de l'environnement, de l'Énergie et de la Mer, en publiant ses statistiques en poids brut. Le poids brut regroupe le poids des marchandises ainsi que la tare des conteneurs.

Émergence de l'activité de croisière

En 2018, le secteur de la croisière émerge en Guyane. Le port de Dégrad-des-cannes a accueilli deux escales du Champlain, navire de croisière de luxe de la Compagnie du Ponant. La Guyane a été choisie comme tête de ligne pour la croisière « Beauté des Amazones ». Le nombre de passagers passe ainsi de 81 en 2016 à 401 en 2018. Il s'agit ici de mouvements de passagers, les passagers en escale à la journée étant comptabilisés deux fois : au débarquement puis au ré embarquement.

Sur l'année, le Grand Port Maritime de Guyane a accueilli 230 escales de navires, soit 37 de plus qu'en 2017 et 19 de plus qu'en 2016. Le nombre d'escales est en hausse (+19 %), en raison notamment des campagnes de prospection pétrolière. À elle seule, cette activité a permis d'accueillir 14 navires d'exploration. ■

1 Chiffres-clés du transport maritime

	2018	2017	Taux de variation (%)
Nombre d'unités roulantes	7 820	6 694	16,8
Nombre d'EVP*	64 817	57 029	13,7
Nombre de navires	230	193	19,2
Nombre de passagers	401	0	n.s

* EVP : Équivalent Vingt Pieds.
Source : Grand Port Maritime de Guyane.

2 Hausse du transport maritime

Répartition du trafic global (en tonne)

	Tonnage		Taux de variation (en %)
	2018	2017	
Marchandises diverses (conteneurisées, fret armée et spatial...)	496 885	465 509	6,7
Vracs liquides (hydrocarbures, méthanol)	222 137	230 342	-3,6
Vracs solides (clinker, gypse)	77 838	72 156	7,9
Unités roulantes (fret roulier)	13 723	11 713	17,2
Tonnage global brut	810 582	779 720	4,0

Source : Grand Port Maritime de Guyane.

3 Des exportations toujours très faibles

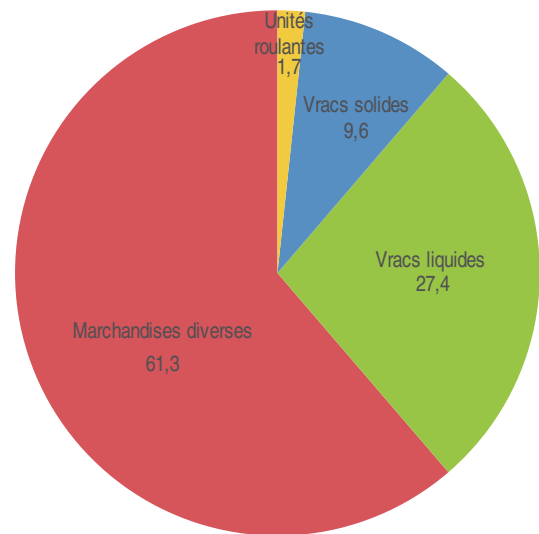
Tonnage des importations et exportations (en tonne)

	2018		2017		Évolution 2018/2017 (en %)
	Tonnage	dont spatial	Tonnage	dont spatial	
Import	709 862	3 931	700 542	4 144	1,3
Export	100 720	2 331	79 178	3 106	27,2
Total	810 582	6 262	779 720	7 250	4,0
Taux de couverture (%) *	7,05		8,85		

* Le taux de couverture est le rapport de l'import à l'export.
Source : Grand Port Maritime de Guyane.

4 Les marchandises diverses constituent le tonnage le plus élevé

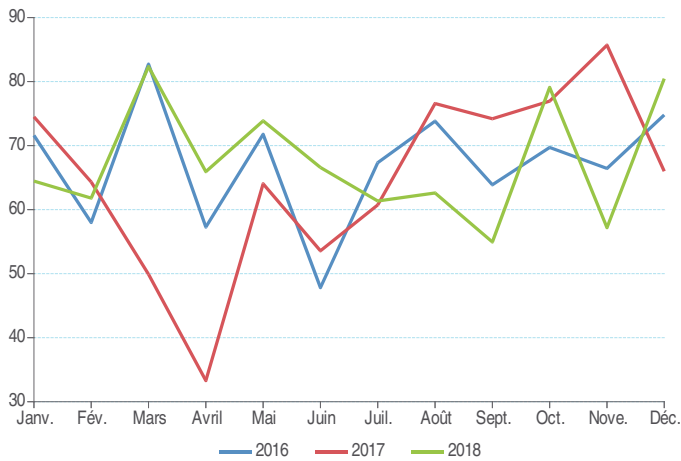
Part des catégories de fret dans le trafic global (en %)



Source : Grand Port Maritime de Guyane.

5 Un trafic inégal sur l'année en 2018

Trafic global entre 2016 et 2018 (en tonne)



Source : Grand Port Maritime de Guyane.

Transport aérien

Un trafic de passagers en croissance, sauf à l'international

Le trafic aéroportuaire guyanais retrouve sa dynamique d'avant 2017. Le nombre de passagers est en constante augmentation et toutes les destinations françaises progressent : communes de l'intérieur, Antilles et France métropolitaine. Seules les liaisons internationales reculent.

Oliver Taoumi, Chambre de Commerce et de l'Industrie de Guyane

La croissance du trafic, soutenue depuis 2016, se confirme en 2018. Le trafic passager global à l'aéroport Félix Éboué s'établit à 538 782 passagers, en croissance de 5 % par rapport à 2017. La croissance est forte au premier semestre (+ 10 %) alors qu'elle est négative au second (- 1 %). Une diminution du nombre de passagers est perceptible sur les mois de juillet, août et septembre, à l'inverse des mois d'octobre, novembre et décembre.

Ces tendances s'expliquent à la fois par un changement de comportement des voyageurs, par l'existence de plusieurs campagnes promotionnelles sur ces périodes et par l'arrivée d'une nouvelle compagnie sur la desserte Cayenne-Antilles.

Les échanges avec la France métropolitaine en forte hausse

En évolution de 11 %, le trafic passager reste tourné vers la France métropolitaine dont la part du trafic atteint 62 %. Cette croissance s'explique en partie par de nombreuses actions promotionnelles effectuées par les compagnies Air France et Air Caraïbes.

Sur un an, Air France progresse de 8 % et Air Caraïbes de 9 %. Leurs parts de marchés évoluent légèrement au profit d'Air France qui transporte six passagers sur dix vers la France métropolitaine.

Le trafic passager entre la Guyane et les Antilles françaises progresse significativement de 9 % pour la Guadeloupe et de 7 % pour la Martinique. Il s'établit au total à 123 341 passagers en 2018. L'arrivée, fin octobre, de la compagnie aérienne à bas coûts Norwegian a dynamisé la concurrence sur ce marché et a suscité une densification de promotions par Air France. Celle-ci perd sa situation de monopole sur cette desserte, mais reste leader avec 91 % des parts de marchés, en diminution de 8 % au profit de la Norwegian. Par rapport à 2017, cette liaison gagne 8 518 passagers

supplémentaires, et Air France perd 1 314 passagers (- 1,3 %).

Recul des liaisons internationales

Les liaisons internationales sont assurées par les compagnies Azul (Fortaleza et Belem), Surinam Airways (Belem et Paramaribo), et Air France (Miami et Port au Prince). En 2018, le trafic sur ces lignes diminue de 20 % par rapport à 2017 pour atteindre 31 316 passagers, contre 38 055 passagers en 2017. Cette diminution a plusieurs origines. Touchée par les mouvements sociaux de 2017 et contrainte par le centre aérien pour les vols de nuit, la Surinam Airways a mis fin à sa desserte de la Guyane en mai 2018.

Malgré la forte progression de son activité en 2017 impulsée par la consolidation de la destination Fortaleza, la compagnie Azul réduit sa programmation de vols vers Belem. Malgré l'arrêt de cette desserte par la compagnie Surinam Airways en 2018, Azul n'a pas récupéré ce marché concurrencé par le trafic routier. Ces diminutions ne sont pas compensées par Air France, dont la desserte de Miami et de Port au Prince progresse depuis 2016, pour atteindre 7 729 passagers sur un an (+ 29 %).

Reprise du trafic intérieur en 2018

Air Guyane assure la desserte des lignes intérieures : Maripasoula, Saül, Saint-Laurent et Grand-Santi. Le trafic s'améliore de 3 % entre 2016 et 2018 et s'établit à 45 895 passagers en 2018, contre 44 515 en 2016, année de référence. En effet, les mouvements sociaux de 2017 ont durement affecté le trafic aérien vers les communes de l'intérieur par un quasi-arrêt des vols durant cette période.

En 2018, malgré la hausse du nombre de passagers, les rotations aériennes sont en diminution. Un meilleur taux de remplissage des avions explique ce phénomène.

Maripasoula reste la destination la plus fréquentée, en augmentation de 5 % en 2018 (35 499 passagers) par rapport à 2017 (33 869 passagers). Saül connaît également une progression du nombre de passagers (+ 8 %). En 2018, cette destination, uniquement joignable par les airs, attire 15 % des passagers. Grand-Santi est la seule destination à connaître un recul du nombre de passagers (- 23 %, soit 3 046 passagers). Vers Saint-Laurent, le nombre de passagers croît de 38 %. La desserte de Camopi reste occasionnelle, mais est en expansion.

Baisse des mouvements d'avions

En 2018, les mouvements d'avions diminuent de 2 % par rapport à 2017 et de 16 % par rapport à 2016. Outre l'arrêt de la desserte Guyane par Surinam Airways, cette baisse s'explique également par l'utilisation d'aéronefs de plus grande capacité permettant de limiter les rotations. Enfin, les compagnies ont eu recours à de nombreux délestages par rapport aux programmes de vols initiaux. À l'instar du transport de passagers, le volume du fret transporté connaît une hausse significative de 7 %. Avec 4 955 tonnes traitées en 2018, le volume de fret aérien reste cependant modeste.

Les autres activités à Félix Éboué

À côté des activités aéroportuaires connues, l'aéroport Cayenne Félix Éboué accueille quatre autres types de transport aérien : les vols privés d'hélicoptères et d'aéronefs, pour le transport de fret et de passagers vers l'intérieur de la Guyane; une activité de sécurité civile (un hélicoptère du ministère de l'intérieur); une activité de transport spatial assurée par un Antonov, un Iliouchine IL 76 et un cargo B747-8 pour les besoins du centre spatial guyanais et enfin une activité de transport militaire de la base aérienne 367 pour les missions régaliennes de la défense en Guyane. ■

1 Chiffres clés du trafic passager

	2018	2017	Évolution (%)	Part (%)
France métropolitaine	332 018	299 439	10,9	61,6
Martinique	71 808	67 366	6,6	13,3
Guadeloupe	51 533	47 457	8,6	9,6
Lignes internationales	31 316	39 207	-20,1	5,8
Lignes intérieures	45 895	40 391	13,6	8,5
Transits	6 212	20 859	-70,2	1,2
Ensemble	538 782	514 719	4,7	100,0

Source : Direction des services aéroportuaires – CCIG.

3 Des flux dominés par les échanges avec le reste de la France

Flux internationaux de passagers au départ et en provenance de Guyane en 2018

	Arrivées	Départs	Total
France métropolitaine	161 954	170 064	332 018
Suriname	550	615	1 165
Brésil	11 082	10 488	21 570
Reste du monde	3 444	4 624	8 068
Charters	235	321	556
Fort de France	36 108	35 700	71 808
Pointe à Pitre	25 917	25 616	51 533
Total hors Guyane	239 290	247 428	486 718

Source : Direction des services aéroportuaires – CCIG.

5 Air France renforce sa position de leader

Parts de marchés sur la liaison Cayenne-Paris (en %)

	2018	2017
Air France	60,3	59,9
Air Caraïbes	39,7	40,1
Total	100	100

Source : Direction des services aéroportuaires – CCIG.

2 2018 : une mauvaise année pour le trafic international

Évolution du trafic passager par compagnie (en nombre et en %)

	2018	2017	Évolution (%)	Part (%)
Air Guyane	59 173	55 534	6,6	11,0
Air France	307 353	285 323	7,7	57,0
Air Caraïbes	132 338	121 188	9,2	24,6
Air Azul	18 692	21 312	-12,3	3,5
Surinam Airways	4 043	9 915	-59,2	0,8
Norwegian	10 415	0	n.s	1,9
Charters	556	588	-5,4	0,1
Transits	6 212	20 859	-70,2	1,2
Total	538 782	514 719	4,7	100,0

Source : Direction des services aéroportuaires – CCIG.

4 Maripasoula, destination majeure pour les vols intérieurs

Flux intérieurs de passagers (en nombre)

	Arrivées	Départs	Total
Maripasoula	17 402	18 097	35 499
Saül	3 324	3 572	6 896
Saint-Laurent	253	158	411
Grand Santi	1 557	1 489	3 046

Source : Direction des services aéroportuaires – CCIG.

Tourisme

Fréquentation hôtelière : le dynamisme se maintient

En 2018, la hausse de la fréquentation hôtelière en Guyane se poursuit. Avec 404 000 nuitées. L'activité des hôtels est à son niveau le plus élevé depuis 2010. La clientèle, majoritairement française, continue d'augmenter mais la durée moyenne de séjour est, en revanche, en légère baisse.

Laurence Galli-Morvan, Insee

En Guyane, la fréquentation hôtelière augmente pour la quatrième année consécutive. Avec 404 000 nuitées en 2018, elle est à son plus haut niveau depuis 2010. Cette évolution correspond à une croissance de 8,8 % sur un an, deux fois plus importante que celle enregistrée entre 2016 et 2017.

En Martinique et en Guadeloupe la fréquentation hôtelière est également en hausse (respectivement + 3,6 % et + 3,4 % en un an). Ce dynamisme suit la tendance nationale.

Entre 2010 et 2018, en Guyane, la croissance annuelle moyenne du nombre de nuitées est en progression (+2,2%). Elle est plus forte qu'en Martinique (+ 0,4 %) et qu'en France entière (+ 1,2 %), mais moindre qu'en Guadeloupe (+ 3,1 %)

Une clientèle en forte augmentation

Avec 155 000 arrivées en 2018, le nombre de clients ayant séjourné dans les hôtels de Guyane repart à la hausse avec une croissance annuelle de 11 %, après un fléchissement l'année précédente (- 5 %). La clientèle hôtelière atteint ainsi son niveau record depuis 2010.

Cette hausse de 15 000 touristes est due essentiellement aux clients résidents du territoire français. La clientèle arrivant de l'étranger augmente également sur un an (+ 2 600 personnes soit une augmentation de 12,9 %), mais dans une moindre mesure par rapport à 2017 (+ 37 %). Les arrivées de clients étrangers varient fortement en fonction de l'activité du Centre Spatial Guyanais (CSG). À l'occasion des lancements ou des campagnes Soyouz, les propriétaires des satellites ou les agents en mission sont

présents sur le territoire et séjournent régulièrement à l'hôtel.

Comme aux Antilles, la clientèle hôtelière de la Guyane est majoritairement de provenance française (85,2 % des arrivées), essentiellement liée au tourisme professionnel ou affinitaire. Toutefois, sa part est en diminution de cinq points depuis 2015 au profit des visiteurs étrangers.

En 2018, la part de clientèle étrangère (14,8 % des arrivées) est supérieure à celle de Martinique (11,8 %), mais reste inférieure à celle de Guadeloupe (17,0 %).

Vigoureuse reprise de la fréquentation hôtelière

Le nombre de chambres occupées en 2018 est de 315 000 et croît de 14,0 % sur un an, malgré un tassement du nombre de chambres offertes (- 0,8 %).

Après les mouvements sociaux de mars 2017, le secteur hôtelier se ressaisit. Le taux d'occupation annuel moyen bondit de sept points en un an et atteint 57,5 % en 2018.

La fréquentation des hôtels de Guyane est soumise à une forte saisonnalité. Le taux d'occupation fluctue durant l'année en fonction de la programmation des lancements au CSG. En 2018, le mois de novembre (77,6 %) affiche le meilleur taux d'occupation mensuel depuis 2010, alors qu'en 2017, le pic se situe en mars (59,3 %).

Diminution de la durée moyenne de séjour

Le séjour des touristes est de plus courte durée dans les hôtels guyanais en 2018 : 2,6 jours contre 2,7 jours en 2017. Cette durée moyenne de séjour s'éloigne ainsi des 3,1 jours de 2011, durée maximale at-

teinte depuis 2010.

Ce sont les touristes étrangers qui demeurent le plus longtemps dans les hôtels en 2018. La durée moyenne de leur séjour repart à la hausse, passant de 4,4 jours à 4,5 jours en un an, après une forte baisse entre 2016 et 2017. A contrario, la clientèle de provenance française réduit son séjour (2,3 jours en 2018 contre 2,4 jours en 2017).

La durée moyenne de séjour varie selon la période : entre 3,2 jours (en février) et 2,2 jours (en mai) en 2018. ■

Une offre d'hébergement touristique diversifiée

Parmi les voyageurs arrivant en Guyane, 46 % séjournent à l'hôtel, 44 % en famille et 10 % en chambre d'hôtes/gîte. L'offre d'hébergement touristique repose sur une grande variété de structures. L'hôtellerie, propose 3 800 lits. Les communes de Cayenne, Kourou et Sinnamary concentrent 70 % de cette offre hôtelière.

Les meublés de tourisme, chambres d'hôtes, camps touristiques et caravans possèdent quant à eux 2 500 lits. De plus, 4 900 lits sont proposés en location saisonnière dans des résidences secondaires, dont 500 lits dans les communes non-routières de Guyane

Source: Comité du Tourisme de la Guyane et Insee

Avertissement

Les données chiffrées sont parfois arrondies (selon les règles mathématiques). Le résultat arrondi d'une combinaison de données chiffrées (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut se trouver légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.

1 Chiffres clés de la fréquentation hôtelière

	Nuitées en 2018 (en millier)	Évolution 2018/2017 (en %)	Évolution annuelle moyenne 2017/2012 (en %)*
Guyane	404	8,8	1,1
France entière	219 468	2,4	0,8

*taux d'évolution annuel qu'aurait connu le nombre de nuitées si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

Champ : hôtels de la Guyane et de la France entière (sans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme.

3 Une clientèle majoritairement française

Fréquentation des hôtels de Guyane selon la provenance des clients (en nombre et %)

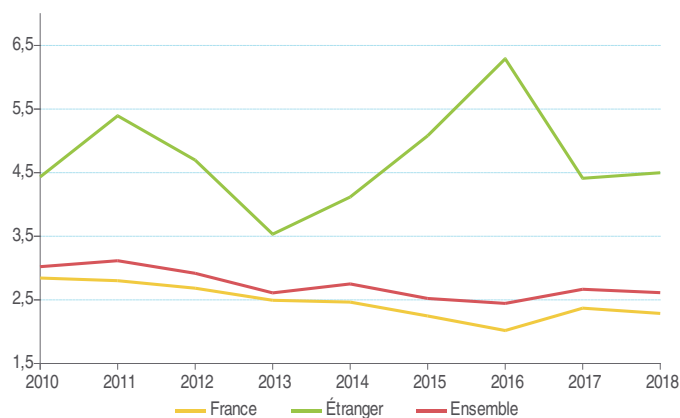
	2018	2017	Évolution 2018/2017 (en %)
Nuitées (en millier)	404	371	8,8
France	301	282	6,8
Étranger	103	89	15,1
Part des nuitées étrangères (en %)	25,4	24,0	1,4
Arrivées (en millier)	155	139	11,0
France	132	119	10,7
Étranger	23	20	12,9
Part des arrivées étrangères (en %)	14,8	14,5	0,3
Taux d'occupation (en %)	57,5	50,1	7,4
Nombre de chambres offertes (en millier)	547	552	-0,8
Nombre de chambres occupées (en millier)	315	276	14,0
Durée moyenne de séjour (en jour)	2,6	2,7	///
France	2,3	2,4	///
Étranger	4,5	4,4	///

Champ : hôtels de la Guyane et de la France entière (sans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme.

5 La durée moyenne de séjour repart légèrement à la hausse pour la clientèle étrangère

Évolution des durées moyennes de séjour selon la provenance de la clientèle hôtelière en Guyane (en jour)

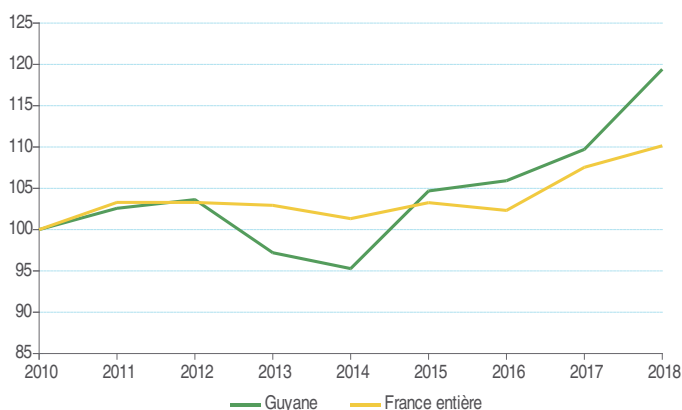


Champ : hôtels de la Guyane et de la France entière (sans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme.

2 La croissance du nombre de nuitées en Guyane est plus forte qu'au niveau national

Évolution des nuitées dans les hôtels (en indice, base 100 en 2010)

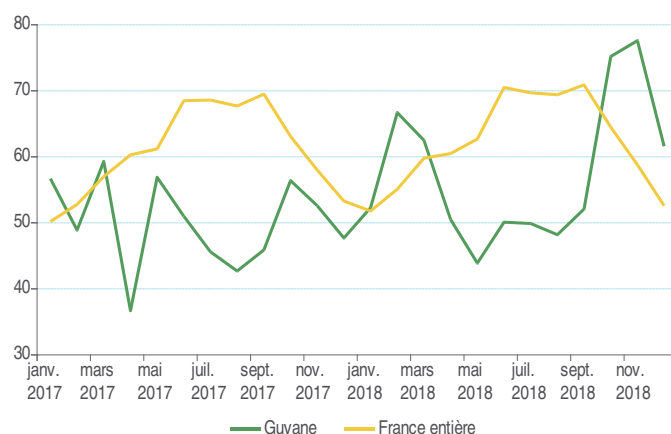


Champ : hôtels de la Guyane et de la France entière (sans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme.

4 Une occupation maximale des hôtels en novembre 2018 en Guyane

Évolution du taux d'occupation dans les hôtels en 2017 et 2018 (en %)



Champ : hôtels de la Guyane et de la France entière (sans les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy).

Source : Insee en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme.

Commerce extérieur

Des échanges commerciaux dynamiques

En 2018, les importations comme les exportations de la Guyane atteignent un niveau inégalé depuis 2013. Cela fait suite à une année 2017 atypique, marquée par les mouvements sociaux.

Matthieu Cornut, Insee

La balance commerciale de la Guyane hors spatial, structurellement déficitaire, se dégrade légèrement pour atteindre - 1,3 milliard d'euros en 2018. Les importations de biens sont en hausse de 7,7 % et passent de 1,42 milliard d'euros en 2017 à 1,53 milliard d'euros en 2018. En 2017, la hausse de 14,3 % résultait d'une conjonction entre la baisse de production due aux mouvements sociaux et la bonne tenue de la consommation des ménages. L'année 2018 témoigne d'un dynamisme des échanges internationaux, confirmé par la très bonne tenue des exportations, en hausse de 44,6 % après le trou d'air de 2017.

Des importations provenant en majorité de France métropolitaine

Les importations de biens sont en hausse de 7,7 % en 2018 et atteignent leur plus haut niveau depuis 2013. C'est la France métropolitaine qui profite le plus de cette hausse, la valeur des marchandises qu'elle fournit augmentant de 16,2 %. En 2018 et pour la première fois depuis 2013, la France métropolitaine représente plus de la moitié des importations vers la Guyane. Sa part dans les importations n'était que de 32 % en 2013.

Les importations en provenance de la Guadeloupe chutent d'un tiers, celles venant de Martinique augmentent d'un quart. Les

importations depuis le reste de l'Union Européenne suivant la même tendance que le total, leur part dans l'ensemble des importations restant stable, aux alentours de 20 %.

La hausse des importations concerne l'ensemble des secteurs. En augmentant de 19,4 %, le secteur des équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques est responsable de la moitié de la hausse globale. Les matériels de transport suivent la même dynamique (+ 24,0 %) et alourdissent la facture.

Les importations de produits pétroliers et de denrées alimentaires suivent la tendance démographique, avec des hausses respectives de 2,8 % et 1,2 %.

L'Union Européenne, deuxième destinataire des exportations

Tout comme les importations, les exportations de la Guyane atteignent un niveau record en 2018. Avec une hausse de 44,6 %, elles ne se contentent pas de rattraper la baisse de 2017. Le montant total s'élève à 213 millions d'euros, le plus important depuis 2013.

La France métropolitaine (+ 23,2 %) reste la première destinataire des exportations depuis la Guyane, pesant la moitié du montant total. Les exportations à destination du reste de l'Union Européenne ont plus que

doublé et atteignent le niveau record de 42 millions d'euros.

Le montant des marchandises exportées aux Antilles françaises varie peu (+ 4,0 % pour la Guadeloupe, - 7,0 % pour la Martinique). En revanche, les exportations vers les États-Unis sont en hausse d'un tiers.

Des exportations portées par les biens d'équipement

Le secteur des équipements mécaniques, électriques, électroniques et informatiques est le principal contributeur à la hausse des exportations. En triplant ses exportations, il participe pour 37 points à l'élévation du niveau global. En hausse respectivement de 21,4 % et 5,1 %, les matériels de transport et les autres produits industriels contribuent également à la bonne santé des exportations guyanaises. ■

Méthodologie

Les données présentées dans cet article sont des valeurs et non des volumes. Elles ne permettent donc pas de dissocier les volumes et les prix.

Par exemple, si on indique que les exportations de pétrole ont doublé, cela ne signifie pas forcément que la quantité de pétrole exporté a doublé, car le prix du pétrole a pu changer.

1 Les échanges commerciaux sont au plus haut

Montant des importations et exportations de la Guyane de 2013 à 2018 (en millions d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Importations	1 545	1 443	1 235	1 244	1 423	1 530
Exportations	245	193	162	193	147	213
Soldes des échanges de biens	-1 300	-1 251	-1 073	-1 051	-1 276	-1 311

Champ : hors spatial.

Source : Douanes, calculs Insee.

2 Hors spatial, la Guyane exporte surtout vers la France métropolitaine

Répartition des exportations selon leur destination de 2013 à 2018 (en million d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part en 2018 (%)	Part en 2017 (%)
France métropolitaine	85	81	83	83	85	105	49,1	57,6
Union européenne hors France	37	30	19	22	12	42	19,9	8,4
Caraïbe ACP*	68	28	3	3	2	2	1,1	1,4
Antilles	15	15	16	17	14	14	6,7	9,8
États-Unis	8	6	9	19	9	12	5,7	6,3
Caraïbe hors ACP	0	0	0	0	0	0	0,1	0,0
Autres	33	33	32	49	24	37	17,3	16,6
Total	245	193	162	193	147	213	100,0	100,0

* Pays appartenant à l'organisation intergouvernementale pays d'Afrique, de la Caraïbes, du Pacifique.

Champ : hors spatial.

Source : Douanes, calculs Insee.

3 Les échanges augmentent dans tous les secteurs

Montants et évolutions des importations et des exportations par activité (en millions d'euros et en %)

	Importations		Exportations	
	Valeur	Évolution en 2018	Valeur	Évolution en 2018
Agriculture, sylviculture et pêche	20,9	+ 14,8	0,8	+ 38,5
Hydrocarbures naturels, autres produits des industries extractives, électricité, déchets	1,3	+ 11,7	10,6	+ 1,0
Denrées alimentaires, boissons et produits à base de tabac	236,4	+ 1,2	10,4	- 8,9
Produits pétroliers raffinés et coke	169,3	+ 2,8	0,7	- 23,7
Équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique	326,7	+ 19,4	73,4	+ 316,7
Matériels de transport	213,2	+ 24,0	39,0	+ 21,4
<i>dont industrie automobile</i>	187,1	+ 17,3	36,5	+ 16,8
Autres produits industriels	552,3	+ 0,5	77,5	+ 5,1
<i>dont pharmacie</i>	70,6	+ 0,0	0,0	+ 44,3
Autres	9,7	+ 1,7	0,3	+ 8,5
Total	1 529,9	+ 7,5	212,8	+ 44,6

Champ : hors spatial.

Source : Douanes, calculs Insee.

4 La Guyane toujours dépendante des importations de France métropolitaine

Répartition des importations selon leur provenance de 2013 à 2018 (en million d'euros)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Part en 2018 (%)	Part en 2017 (%)
France métropolitaine	497	552	574	592	681	792	51,7	47,9
Union européenne hors France	299	270	161	176	251	272	17,8	17,6
Antilles	147	157	142	119	145	134	8,8	10,2
Chine	38	45	47	46	47	47	3,1	3,3
États-Unis	146	83	31	44	42	50	3,3	2,9
Caraïbe hors ACP*	15	16	13	15	13	19	1,2	0,9
Caraïbe ACP	37	9	10	8	12	18	1,2	0,8
Autres	367	312	256	245	232	198	12,9	16,3
Total	1 545	1 443	1 235	1 244	1 423	1 530	100,0	100,0

* Pays appartenant à l'organisation intergouvernementale pays d'Afrique, de la Caraïbes, du Pacifique.

Champ : hors spatial.

Source : Douanes, calculs Insee.

Synthèse régionale de Guadeloupe

Une activité qui se consolide

En 2018, la Guadeloupe reste sur une bonne trajectoire économique. L'emploi salarié augmente, mais pas suffisamment pour faire refluer le taux de chômage qui reste stable. L'investissement est en hausse notamment celui des collectivités territoriales. La consommation des ménages résiste malgré une légère inflation des prix. La fréquentation hôtelière, la croisière et le trafic aérien profitent de l'embellie du tourisme.

Jean-Luc Popote, Insee

Hausse de l'emploi salarié

Avec 2,1 % de croissance, l'emploi salarié continue de progresser, notamment dans l'hôtellerie-restauration, en lien avec la très bonne santé du tourisme. Dans la construction, l'emploi salarié se redresse de 8 % en 2018. Dans le secteur financier, le nombre d'emplois créés reste stable, tandis qu'il continue de chuter dans l'immobilier (-4,4 %).

La hausse de l'emploi salarié ne suffit cependant pas à faire baisser le taux de chômage. Comme dans les autres territoires ultramarins, il reste élevé en Guadeloupe et concerne 23 % de la population active, soit 2,5 fois plus qu'en France métropolitaine. Les jeunes actifs, les personnes peu ou pas diplômées et les femmes sont les plus touchés par cette situation. Le nombre de chômeurs reste stable mais la situation des demandeurs d'emplois (inscrits à Pôle Emploi) est contrastée : elle se dégrade pour les seniors en fin d'année (+4,8 %), mais s'améliore pour les 25-49 ans (-2 %) et pour les jeunes de moins de 25 ans (-10 %). En dépit d'un chômage persistant et d'une augmentation des prix, la consommation des ménages reste bien orientée comme en témoigne la hausse de 8,9 % des crédits à la consommation.

Les crédits augmentent

Les entreprises continuent d'investir : l'encours de crédits, principalement composé de crédits d'équipement et de crédits immobiliers, progresse de 5,3 %. Les collectivités locales recommencent à investir. Après deux ans d'arrêt, leurs encours de crédits à l'investissement repartent à la hausse avec +3,9 % en 2018 contre -4,5 % en 2017. La sinistralité bancaire s'améliore avec une baisse de 10 % des créances douteuses.

Inflation des prix modérée

Avec une hausse de 1,2 % de l'indice des prix à la consommation, le retour de l'inflation se confirme pour la Guadeloupe

en 2018. Cette augmentation des prix suit la tendance générale constatée en Martinique (+1,3 %), en Guyane (+1,1 %) et en France métropolitaine (+1,9 %). Tous les secteurs sont en hausse, mais particulièrement celui des produits pétroliers (+7,8 %) et celui des produits frais (+6,2 %). Le prix des produits manufacturés, qui représentent un tiers de la consommation, est quasiment stable.

Dégradation de la balance commerciale

La balance commerciale de la Guadeloupe se dégrade sous l'effet d'une hausse des importations (+6 %), surtout portée par les biens d'équipements dont les voitures. A contrario, les produits de l'industrie extractive reculent de 3 %.

Avec deux tiers des importations, la France métropolitaine reste de loin le principal fournisseur de la Guadeloupe. Les exportations vers la métropole progressent de 20 %, limitant la baisse globale. Elles progressent également vers la Caraïbe (+47 %), tandis qu'elles diminuent de 37 % vers le reste de l'Union européenne.

Une activité touristique dynamique

En 2018, l'activité touristique et le transport restent dynamiques. La fréquentation hôtelière affiche sa meilleure performance depuis 2010 en enregistrant 1,3 millions de nuitées (+3,6 %), avec une évolution marquée vers l'hôtellerie moyen et haut de gamme. Le nombre de touristes en provenance de France métropolitaine compense la baisse du nombre de touristes étrangers.

En lien avec cette embellie, le trafic aérien suit une tendance haussière depuis quatre ans. Le nombre de passagers dépasse 2,4 millions en 2018 (+3,6 %). Les vols *low cost* progressent de 50 % en un an et représentent 9 % du trafic total. Le transport maritime n'est pas en reste avec une augmentation de 10 % du trafic passagers, autant par les escales de navires de croisière (+7 %) que par le trafic inter-îles.

Après trois années de hausse, le fret aérien recule de 7 % en 2018. Il retrouve son niveau de 2014. Le trafic postal suit une tendance inverse avec une progression de 3 % cette année. Le fret maritime augmente de 2 %.

L'entrepreneuriat en bonne santé

Pour la troisième année consécutive, la création d'entreprises est en hausse (+12 %) dans tous les secteurs d'activités, notamment dans la construction qui regroupe 11 % des créations. Les intercommunalités de Cap excellence et de La Riviera du Levant regroupent près de 60 % des entreprises créées. Avec une baisse de 3,4 %, le nombre de défaillances d'entreprises confirme cette bonne santé de l'entrepreneuriat.

Le secteur de la construction montre des signes d'amélioration. Sous l'impulsion de la commande publique, les ventes de ciment progressent de 5 % en raison notamment du démarrage en 2018 de l'extension de l'aéroport Pôle Caraïbes et de la construction du centre hospitalier universitaire.

Sur le marché immobilier, la croissance du nombre de permis de construire de logements s'essouffle pour la deuxième année consécutive (-0,7 %). L'encours des crédits à l'habitat progresse tout comme les effectifs salariés. Cette hausse profite surtout aux intercommunalités de Cap excellence et du Nord Basse-Terre. Dans les autres intercommunalités, l'activité est en berne.

L'agriculture reprend doucement

L'agriculture guadeloupéenne se relève doucement du passage des ouragans fin 2017. Les exportations de bananes repartent à la hausse sans atteindre toutefois leur niveau des derniers millésimes. La campagne sucrière est en demi-teinte avec un tonnage qui demeure dans la moyenne de la décennie. La production de viande continue de baisser malgré la hausse de celle des porcins. ■

Synthèse régionale de Martinique

Légère amélioration de l'économie martiniquaise en 2018

En 2018, le taux de chômage reste stable malgré la progression de l'emploi salarié. La situation financière des ménages et des entreprises est satisfaisante ; l'encours sain de crédit augmente en raison des taux d'intérêt bas. Les créations d'entreprises sont également en hausse. Les secteurs portuaire et aérien continuent leur embellie, portée par le tourisme qui se maintient à un très haut niveau. Cependant, le niveau général des prix est à la hausse, poussé notamment par les tarifs de l'énergie et des services.

Isabelle Padra-Rebello, Insee

Un marché du travail qui se dynamise

En 2018, pour la deuxième année consécutive, le taux de chômage se stabilise à 18 % : 27 000 personnes au chômage au sens du Bureau International du travail (BIT). Les femmes sont légèrement moins touchées que les hommes (17 % contre 18 % pour les hommes). Ce taux de chômage reste deux fois plus élevé que celui de la France métropolitaine (9 %). Cette année se caractérise aussi par une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, surtout de catégorie A. Cette tendance est confirmée par la hausse de 1,4 % de l'emploi salarié marchand sur l'année (après +0,3 % en 2017). Les services aux entreprises et l'hôtellerie-restauration sont les secteurs qui contribuent le plus à cette croissance. L'année 2018 est également bénéfique pour l'industrie et la construction, avec une hausse de ses effectifs respectivement de 2,7 % et 1,8 %.

En parallèle, en 2018, les autorisations de construction ont fortement augmenté (+36 %). Les logements collectifs représentent 60 % d'entre elles, soit le niveau le plus élevé de la dernière décennie.

Les créations d'entreprises sont également en hausse (6,1 %). Mais le fait notable est la progression des créations de sociétés de 1,5 % en 2018. Avec 1 613 sociétés créées, le niveau record de 2007 est largement dépassé. Ces sociétés sont potentiellement pourvoyeuses d'emplois salariés. Cette dynamique entrepreneuriale s'explique également par un fort rebond de créations d'entreprises sous le régime du micro-entrepreneur (+25 %) après cinq années consécutives de baisse. Une autre aspect positif est la baisse continue depuis trois ans des défaillances d'entreprises (-10 % par rapport à 2017).

Une activité bancaire bien orientée en 2018

L'activité bancaire continue à être bien orientée en 2018. Les ménages et les entre-

prises participent à cette dynamique, leurs encours sains augmentant respectivement de 5,7 % et 6,2 %. Par rapport à 2017, les encours de crédit à l'habitat affichent une hausse de 4,8 % et ceux des crédits à la consommation une hausse de 7,7 %. Une conséquence est l'augmentation sur un an des ventes de véhicules particuliers et commerciaux neufs de 5,4 %. Parallèlement, les encours des crédits aux entreprises progressent de 6,2 %, plus forte hausse depuis dix ans. Cette augmentation s'explique par le dynamisme des crédits d'investissement.

Malgré un taux de chômage élevé, la consommation des ménages se maintient en Martinique. En 2017, elle augmente de 0,1 % en volume pour une population qui diminue de 0,9 %. La consommation des ménages doit sa bonne tenue à une santé financière des ménages qui s'améliore d'année en année malgré la légère reprise de l'inflation en 2018 (+1,3 %).

Les tarifs de l'énergie poussent les prix à la hausse

En 2018, les tarifs de l'énergie ont participé à la progression du niveau général des prix. Les tarifs de l'énergie et les produits pétroliers ont augmenté respectivement de 5,7 % et 7,5 %, entraînant une augmentation de 1,3 % des prix en Martinique. Cette hausse est due, notamment, à l'augmentation de 1,1 % des prix de l'alimentation hors produits frais. En revanche, les prix des produits manufacturés restent stables (+0,4 % en 2018) et contribuent peu à l'inflation.

La balance commerciale se stabilise

Le commerce extérieur amorce un nouvel élan après une année 2017 assez morne. Les importations et les exportations augmentent légèrement (respectivement +0,1 % et +1,2 %). Les exportations vers la France métropolitaine ou la Guyane augmentent respectivement de 10,9 % et 24,1 %. Les

importations, elles, sont stables après plusieurs années en dent de scie. De plus, les échanges commerciaux avec les pays de la Caraïbe s'intensifient (+63,5 % d'exportations et +29,1 % d'importations).

La culture de la canne essentiellement orientée vers la production de Rhum

Les mauvaises conditions climatiques, dues à un carême pluvieux, ont provoqué une chute de 7 % de la teneur en saccharose de la canne à sucre, niveau le plus bas des 25 dernières années. Cependant, les livraisons aux distilleries progressent de 3,3 % en 2018. Avec 175 000 tonnes de cannes broyées livrées, c'est 85 % de la production, soit 22 points de plus qu'il y a dix ans. De plus, les événements climatiques successifs de 2016 et 2017 ont fragilisé la banane, malgré les efforts des agriculteurs pour relancer la production : 140 434 tonnes de bananes ont été produites en 2018, bien moins qu'en 2015 (199 242 tonnes).

Le tourisme au beau fixe

Le transport aérien poursuit sa croissance amorcée en 2016. L'année 2018 est marquée par l'arrivée de nouveaux opérateurs, de nouvelles dessertes en provenance des États-Unis, d'Allemagne et du Canada. Le trafic global de passagers progresse de 1,6 % par rapport à 2017 porté par la hausse du trafic national de 3,8 % et du nombre de passagers en provenance d'Amérique du Nord ou d'Europe. Cette progression des passagers, grâce à la croisière « tête de ligne », continue à être dopée par les événements climatiques qui ont affecté les Îles du Nord en 2017. De fait, l'activité passagers bat plusieurs records : plus d'un million de visiteurs pour la deuxième année consécutive, et plus de 500 000 touristes de séjour pour la troisième année consécutive. Les recettes touristiques directes sont évaluées à 451,4 millions d'euros, soit 6,3 % de plus qu'en 2017. ■

Définitions

Activité partielle / Chômage partiel

Lorsqu'une entreprise réduit son activité au-dessous de l'horaire légal ou arrête momentanément tout ou partie de son activité et qu'elle n'entend pas rompre les contrats de travail qui la lient à ses salariés, elle peut avoir recours au chômage partiel. Le système d'indemnisation du chômage partiel permet de gérer une baisse d'activité ponctuelle, limitée dans le temps et ayant pour cadre l'année civile.

Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

Autorisations d'engagement

En droit public français, les autorisations d'engagement sont des autorisations représentant la limite supérieure des dépenses pouvant être effectuées durant l'année. Elles sont valables seulement durant l'année en cours, mais leur montant non utilisé peut (sauf en matière de dépenses de personnel) être reporté sur l'année suivante.

Auto-entrepreneur

Le régime de l'« auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1er janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprise allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants, ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal, doit s'inscrire au RM ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création. Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle Emploi.

Balance commerciale

La balance commerciale est le compte qui retrace la valeur des biens exportés et la valeur des biens importés, calculé à partir des statistiques douanières de marchandises. La balance commerciale est dite excédentaire si la valeur des exportations dépasse celle des importations et déficitaire si les importations sont supérieures aux exportations. En France, la balance commerciale ne couvre que les biens. Les services sont pris en compte dans la balance des biens et des services qui retrace la valeur des biens et des services exportés et la valeur des biens et des services importés. Les données relatives aux services proviennent de la Banque de France.

Catégories de demandes d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP).
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

Chômeur au sens du Bureau international du travail (BIT)

C'est une personne en âge de travailler (conventionnellement 15 ans ou plus) qui n'a pas travaillé, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine de référence, est disponible pour travailler dans les deux semaines et a entrepris des démarches actives de recherche d'emploi dans le mois précédent, ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Code Share

Le Code Share est un partenariat commercial signé entre deux Compagnies aériennes afin de se partager des dessertes sur une même liaison.

Contrat d'apprentissage

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui a pour but de donner à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire une formation générale, théorique et pratique, en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) ou en établissement de formation et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat. La durée de formation en CFA ou en établissement de formation varie selon les qualifications préparées mais elle doit être au minimum de 400 heures par an en moyenne.

La durée du contrat varie de six mois à trois ans en fonction du type de profession et de la qualification préparée, et peut être étendue à 4 ans si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé ou s'il est inscrit sur la liste officielle des sportifs de haut niveau.

Tout jeune âgé de 16 à 25 ans peut entrer en apprentissage, ainsi que les jeunes de 15 ans s'ils ont achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire et, depuis le 1er janvier 2019, les jeunes de 26 à 29 ans révolus. Pour les moins de 26 ans, la rémunération minimale est comprise entre 25 et 78 % du Smic ou du minimum conventionnel (retenir le plus élevé des deux). Elle varie selon l'âge de l'apprenti et l'année d'exécution du contrat. Les plus de 26 ans sont rémunérés, au minimum, au niveau du Smic ou du minimum conventionnel (le plus élevé des deux). Les apprentis sont totalement ou partiellement exonérés de cotisations salariales, selon que leur rémunération est inférieure ou égale à 79 % du Smic.

Tout employeur, du secteur privé ou public, y compris les associations, peut embaucher un apprenti s'il déclare prendre les mesures nécessaires à l'organisation de l'apprentissage : le suivi, obligatoire, par un maître d'apprentissage, notamment.

L'employeur est totalement ou partiellement exonéré de cotisations sociales sur le salaire des apprentis, selon les caractéristiques de l'entreprise. Pour les contrats conclus avant le 1er janvier 2019, l'employeur perçoit différentes aides pour l'embauche d'un apprenti, sous forme de prime forfaitaire ou de crédit d'impôt, selon la taille de l'entreprise, l'âge de l'apprenti et le niveau de formation préparé. Pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2019, une aide unique à l'apprentissage est versée aux employeurs du secteur privé de moins de 250 salariés pour l'emploi d'un apprenti préparant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat. Cette aide est égale à 4 125 euros la première année du contrat, 2 000 euros la 2^e année et 1 200 euros la 3^e année.

Contrat d'insertion dans la vie sociale / CIVIS

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), dans son volet « accompagnement vers l'emploi », a été mis en œuvre en 2005. Il s'adressait aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il avait pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat était conclu avec les missions locales ou les permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO). Sa durée était d'un an renouvelable. Les titulaires d'un CIVIS âgés d'au moins 18 ans pouvaient bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne percevaient ni une rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni une autre allocation. Ce dispositif a été supprimé au 1er janvier 2017 pour faire place au PACEA.

Contrat de professionnalisation

Le contrat de professionnalisation s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus ainsi qu'aux bénéficiaires de la prime d'activité, de l'allocation spécifique de solidarité (ASS), de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou d'un contrat unique d'insertion (CUI).

Il s'agit d'un contrat de travail du secteur privé, en alternance, à durée déterminée ou indéterminée et incluant une action de professionnalisation.

Son objectif est de permettre aux salariés d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

L'action de professionnalisation comporte des périodes de travail en entreprise et des périodes de formation ; sa durée est en principe

comprise entre six et douze mois, mais peut être portée à 24 mois ou 36 mois, respectivement par accord collectif de branche ou selon les caractéristiques du salarié. La durée de formation est d'au moins 15 % de la durée de l'action de professionnalisation sans pouvoir être inférieure à 150 heures.

Les bénéficiaires âgés de 16 à 25 ans révolus sont rémunérés en pourcentage du Smic (entre 55 % et 80 %) selon leur âge et leur niveau de formation ; les autres salariés perçoivent une rémunération qui ne peut être ni inférieure au Smic ni à 85 % du salaire minimum conventionnel.

Avant le 1er janvier 2019, un contrat conclu avec un demandeur d'emploi âgé d'au moins 45 ans ou entre un jeune de 16 à 25 ans et un groupement d'employeurs, ouvrait droit pour l'employeur à une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales, sur la fraction de rémunération ne dépassant pas le Smic.

Contrat unique d'insertion / CUI

Le contrat unique d'insertion, qui a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi, se décline en deux volets :

- 1) le CUI- Contrat Initiative Emploi (CUI-CIE), s'adresse aux employeurs du secteur marchand et ouvre droit à une aide financière sans exonération spécifique de cotisations sociales ;
- 2) le CUI- Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE), s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et ouvre droit à une aide financière et à une exonération spécifique de cotisations sociales. En 2018, les CUI-CAE ont été remplacés par les Parcours emploi compétence (PEC).

Correction des variations saisonnières / CVS

L'évolution d'une série statistique peut en général se décomposer en effets de trois facteurs : une tendance, une composante saisonnière et une composante irrégulière. La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (tendance et composante irrégulière).

Ainsi, par exemple, le taux de chômage désaisonnalisé supprime les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

Créances douteuses

Créances de toute nature (crédits, prêts en blanc, pensions...), y compris celles assorties de garanties, présentant un risque probable ou certain de non-recouvrement total ou partiel, ou un caractère contentieux (faillite personnelle, liquidation judiciaire...), ou donnant lieu à un recouvrement litigieux.

Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1er janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production.

Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;

2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Sirene) ;

3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;

4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation.

Depuis les données relatives à janvier 2009, à la suite de la mise en place du régime de l'auto-entrepreneur (renommé micro-entrepreneur, à compter du 19 décembre 2014), les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de créations enregistrées dans Sirene au titre de ce régime. Ce dénombrement n'inclut pas les entrepreneurs déjà en activité avant le 1^{er} janvier 2009 et qui avaient demandé, à titre dérogatoire au plus tard le 31 mars 2009, à bénéficier du régime micro-social et du versement fiscal libératoire en 2009.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Remarque : il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation (voir cette dernière définition).

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France entière.

Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

Dépôts à vue

Dépôts assortis d'une échéance de 24 heures. Cette catégorie d'instruments comprend principalement les dépôts qui sont entièrement mobilisables par chèque ou par instrument similaire, mais aussi les dépôts non mobilisables et convertibles en numéraire sur demande ou à la clôture du jour suivant.

Durée moyenne de séjour (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport du nombre de nuitées au nombre d'arrivées des clients hébergés.

Emploi d'Avenir / EAV

L'emploi d'avenir (EAV) est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. À partir de 2018, seules les reconductions d'anciens emplois d'avenir sont autorisées.

Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

Encours sains

Part de l'encours brut de crédits pour laquelle il n'a pas été identifié de risque avéré de non remboursement.

Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

Equivalent-emplois à temps plein sur le mois (ETP)

Rapport du nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires sur le nombre total de semaines ouvrées du mois. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'équivalent-emplois à temps plein, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés.

Remarque : on pourra parler de « volume de travail temporaire » pour désigner l'équivalent-emplois à temps plein. Cet indicateur donne une idée de volume moyen d'intérim sur le mois et se différencie donc du nombre d'intérimaires qui donne une idée de stock en fin de mois.

Source : Dares.

Estimations d'emploi localisé

À partir de la validité 2007, les estimations d'emploi annuelles sont calculées à partir du dispositif Estel (Estimations d'emploi localisé), basé sur la mobilisation de sources issues de données administratives.

Pour les salariés, il s'agit principalement de données issues des déclarations sociales réalisées par les employeurs et des données du fichier de paye des agents de l'État.

Pour les non-salariés agricoles, les sources mobilisées sont les fichiers de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et pour les non-salariés non agricoles, les fichiers de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (Acos) qui est la Caisse Nationale des Unions de Recouvrement des Cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (Urssaf).

Le dispositif Estel réalise une synthèse de sources issues de données administratives. S'appuyant sur des données individuelles, il permet de corriger la multiactivité. Estel mesure l'emploi selon un concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Le passage à Estel assure la production des estimations d'emploi annuelles à un niveau géographique et sectoriel plus fin que l'ancien système (celui du département croisé avec le niveau A38 de la NAF rév.2 et de la zone d'emploi croisée avec le niveau A5 de la NAF rév.2). Par ailleurs, le dispositif Estel permet la double localisation de l'emploi (au lieu de résidence et au lieu de travail) et regroupe des informations sur le sexe et l'âge des travailleurs salariés et non salariés.

Evolution du PIB

L'évolution du PIB en volume ou en « euros constants » permet de mesurer l'évolution d'un agrégat économique indépendamment de l'évolution des prix. Les ressources sont égales à la somme du PIB et des importations. Les agrégats ne sont pas rapportés directement au PIB du fait que les importations contribuent négativement au PIB. En effet : $PIB + Importations = Consommation\ finale\ des\ ménages\ et\ des\ administrations + FBCF + Exportations + Variation\ des\ stocks$.

EVP (Équivalent Vingt Pieds)

Unité de mesure de conteneur qui regroupe à la fois les 20» et les 40». Un conteneur d'un EVP mesure 2,591 mètres (8,5 pieds) de haut par 2,438 m de large (8 pieds) et 6,058 m (20 pieds) de long et est d'une capacité d'environ 30 m.

Excursionnistes

Personne qui séjourne au plus 24 heures dans l'île. En Martinique, il s'agit des croisiéristes en très large majorité, qui complètent les « Autres Excursionnistes » (qui arrivent par avion, ou par les navettes maritimes qui opèrent entre la Martinique, la Dominique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie) et les excursionnistes tête-de-ligne qui débutent et terminent leur croisière en Martinique.

Exportations (industrie)

Les exportations (industrie) sont les ventes déclarées par les entreprises du secteur à l'exportation (c'est-à-dire hors du pays de résidence) et qui comprennent les livraisons intracommunautaires. Les exportations ainsi mesurées se différencient de celles recensées par les douanes car elles correspondent aux seules exportations directes réalisées par les entreprises.

Exportations de biens et services

Les exportations de biens et services regroupent l'ensemble des biens et des services fournis par des résidents à des non-résidents, à titre onéreux ou gratuit. Depuis 2010 (SEC 2010), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est fondée sur la notion de propriété, excluant par exemple des exportations les biens envoyés à l'étranger pour travail à façon.

Expressiste

Entreprise spécialisée dans la livraison rapide de colis et de lettres.

Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France métropolitaine.

Immatriculations de voitures particulières neuves

L'Insee publie mensuellement le nombre des immatriculations des voitures particulières neuves (hors utilitaires et transit temporaire) permettant ainsi de suivre l'évolution du marché automobile français. Le chiffre brut, communiqué par le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) est corrigé des jours ouvrables et des variations saisonnières (CJO-CVS).

Importations de biens et services

Les importations de biens et services sont les biens et des services fournis par des non-résidents à des résidents, à titre onéreux ou gratuit. Depuis 2010 (SEC 2010), la définition des échanges extérieurs en comptabilité nationale est fondée sur la notion de propriété, incluant par exemple une importation de service industriel par le pays du donneur d'ordre, d'un montant égal à la différence de valeur entre le produit fini et les intrants. Le solde total des échanges extérieurs n'est pas modifié.

L'indice des prix à la consommation (IPC)

Instrument de mesure de l'inflation, il permet d'estimer, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages entre deux périodes. C'est une mesure synthétique de l'évolution des prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel.

Le glissement annuel rapporte le niveau atteint un mois donné à celui du même mois, un an auparavant (par exemple décembre N par rapport à décembre N-1). L'évolution en moyenne annuelle compare la moyenne d'une année à la moyenne de l'année précédente.

Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

Logement autorisé

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

Logement collectif

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

Logement commencé

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

Logement en résidence (avec services)

Les logements en résidence sont des logements (maisons individuelles ou logements collectifs) construits par un promoteur pour une occupation par un public très ciblé selon la nature de la résidence, avec mise à disposition de services spécifiques.

Six types principaux de résidences sont recensés :

- les résidences pour personnes âgées,
- les résidences pour étudiants,
- les résidences de tourisme,
- les résidences hôtelières à vocation sociale,
- les résidences sociales,
- les résidences pour personnes handicapées.

Logement individuel

Un logement individuel est une construction qui ne comprend qu'un logement (maison).

Logement ordinaire

Les logements ordinaires sont définis par opposition aux logements en résidence. Ils sont décomposés en logements individuels (purs ou groupés) et logements collectifs.

Logements vacants

Les logements vacants sont ceux proposés à la location hors logements vides pour raison technique / logements proposés à la location.

Marchandises en vrac

Marchandises chargées directement dans les cales des navires.

Micro-entrepreneur

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014.

Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi :

- du régime micro-social ;

- d'un régime micro-fiscal ;

- d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises ;

- d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

Nomenclature d'activités française / NAF rév. 2, 2008

La nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008 est la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). La NAF a la même structure que de la nomenclature d'activités de la Communauté européenne (NACE rév. 2) mais elle comporte un niveau supplémentaire, spécifique à la France, celui des sous-classes.

La NAF rév. 2 comporte cinq niveaux comprenant respectivement : 21, 88, 272, 615 et 732 postes.

La NAF rév. 2 s'est substituée à la NAF rév. 1 datant de 2003 (entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003). La NAF rév. 1 comporte cinq niveaux ayant respectivement 17, 31, 62, 224, et 712 postes.

La NAF rév. 1 avait succédé à la NAF qui était en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1993.

Nomenclature agrégée - NA, 2008

Avec le passage à la NAF rév. 2 (nomenclature d'activités française révisée au 1^{er} janvier 2008), la nomenclature économique de synthèse (NES) associée à la NAF rév. 1 disparaît en tant que telle. En effet, cette nomenclature strictement française ne permettait pas de comparaisons internationales car elle ne s'emboîtait pas dans l'arborescence de la CITI et de la NACE.

La NAF rév. 2 contient deux niveaux agrégés « standard » : les sections et divisions en, respectivement, 21 et 88 postes. Ces niveaux sont communs à la nomenclature internationale d'activités CITI rév. 4, à la nomenclature européenne d'activités NACE rév. 2 et à la NAF rév. 2.

Il était toutefois nécessaire de disposer de niveaux de regroupements supplémentaires pour répondre aux besoins de l'analyse économique et de la diffusion en matière de données de synthèse.

Sept niveaux d'agrégation sont ainsi associés à la NAF rév. 2, dénommés « A xx » où xx représente le nombre de postes du niveau. Ils constituent la nomenclature agrégée (NA) :

- A 10 : niveau international, regroupement de sections ;

- A 17 : niveau français intermédiaire entre les niveaux A 10 et A 38.

Au niveau des sections (A 21), l'industrie manufacturière est détaillée en cinq postes et, inversement, certaines activités de services sont regroupées.

- A 21 : sections, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 38 : niveau international, intermédiaire entre sections et divisions ;

- A 64 : niveau européen, intermédiaire entre les niveaux A 38 et divisions (A 88), provisoire ;

- A 88 : divisions, niveau standard de l'arborescence de la NAF rév. 2 ;

- A 129 : niveau français intermédiaire entre les niveaux divisions (A 88) et groupes.

Non-résident (au sens du tourisme)

Personne résidant à l'étranger et réalisant un séjour touristique en France.

Nuitées

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; eux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

Organisation Mondiale du Tourisme

L'OMT distingue deux catégories de visiteurs touristiques :

- Les excursionnistes (définition)
- Les touristes (définition)

Opération d'intérêt national (OIN)

Est, en France, une opération d'urbanisme à laquelle s'applique un régime juridique particulier en raison de son intérêt majeur. L'État conserve dans ces zones la maîtrise de la politique d'urbanisme : il détermine les modes d'utilisation de certains périmètres jugés stratégiques et d'intérêt national et y exerce seul, par exception aux grands principes de la décentralisation dans ce domaine, les principales compétences d'urbanisme.

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA)

Créé en août 2016, le PACEA est le nouveau cadre contractuel de l'accompagnement des jeunes par les missions locales. Il concerne tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus.

Le PACEA est constitué de phases d'accompagnement successives qui peuvent s'enchaîner pour une durée maximale de 24 mois consécutifs.

En fonction de la situation et des besoins de l'intéressé, le bénéfice d'une allocation peut être accordé à un jeune intégrant un PACEA. Elle est destinée à soutenir ponctuellement la démarche d'insertion du jeune vers et dans l'emploi et l'autonomie. Le montant mensuel de l'allocation ne peut pas excéder le montant mensuel du revenu de solidarité active (RSA) hors forfait logement. Au 1er avril 2018, cela correspond à un montant de 484,82 €.

Passagers nationaux

Embarquent à destination ou débarquent en provenance d'un aéroport français.

Passagers internationaux

Embarquant à destination ou débarquant en provenance d'un aéroport étranger.

Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic qui est devenue effective par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

L'objectif était de créer un opérateur qui permette notamment aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur pour la gestion des offres d'emploi et de leur allocation. Pôle emploi existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008, date de la première réunion de son conseil d'administration.

Population active (BIT)

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs ; ces deux concepts étant entendus selon les définitions du Bureau International du Travail (BIT).

POSEI

Programme portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultra-périphériques. Il comprend deux volets : le premier est destiné à alléger le coût de certains approvisionnements nécessaires à la production locale au travers du RSA ; le second vise à développer et à soutenir l'agriculture locale par le biais des mesures en faveur des productions agricoles locales (MF-PAL).

Prix

Évolution en glissement annuel : elle compare la valeur mensuelle de l'IPC avec celle du même mois de l'année précédente.

Évolution en moyenne annuelle : elle compare la valeur annuelle de l'IPC avec celle de l'année précédente.

Évolution mensuelle : elle compare la valeur mensuelle de l'IPC avec celle du mois précédent.

Résident (au sens du tourisme)

Personne résidant en France et réalisant un séjour touristique en France.

Ro-ro

Cette appellation vient de l'anglais « roll on/roll off », les ro-ro sont des navires rouliers équipés de portes arrière et d'une rampe permettant de faire rouler leur cargaison. Ils transportent principalement des véhicules.

RSA

Le Régime Spécifique d'Approvisionnement permet de pallier les handicaps dus à l'éloignement et à l'insularité, en allégeant le prix des matières premières en faveur de l'alimentation animale, des industries agroalimentaires et de l'alimentation humaine.

Services aux entreprises / services aux particuliers

La nouvelle nomenclature d'activité mise en place en 2008 (Nomenclature d'Activité Française 2ème révision ou NAF rév.2) ne définit pas explicitement les services principalement rendus aux entreprises ou aux particuliers. Dans la nomenclature agrégée (NA) en dix postes, les activités de services aux entreprises regroupent :

- l'information et la communication (JZ) ;
- les activités financières et d'assurance (KZ) ;
- les activités immobilières (LZ) ;
- les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutiens (MN).

Les services aux particuliers regroupent :

- l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (OQ) ;
- les autres activités de services (RU).

Sit@del2

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

STH

Surface Toujours en Herbe, aussi appelée « prairie permanente ». Elle désigne pour l'Europe toute surface en herbe soit naturelle, soit semée depuis au moins cinq ans.

Taux de chômage

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière, se calculent des taux de chômage par sexe, par professions et catégories socioprofessionnelles (PCS), par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

Le territoire de comparaison nationale retenu est la France hors Mayotte.

Taux de chômage (BIT)

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

Taux de création d'entreprises

Le taux de création d'entreprises est le rapport du nombre des créations d'entreprises d'une année n au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année n-1.

Taux de provisionnement

Part des créances douteuses ayant fait l'objet de provisions de la part des établissements bancaires, de manière à les prémunir du risque de crédit.

Taux de vacance

Le taux de vacance des logements sociaux est le rapport entre le nombre de logements non occupés et proposés à la location et le nombre total de logements proposés à la location

Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (em-

placements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

Transbordement

Passage des marchandises d'un bateau à l'autre, sans passer par les zones de stockage.

Touristes

Personne qui séjourne au moins 24 heures et au plus un an, dans les structures d'hébergement à terre (hôtels, gîtes ruraux, Appartement/Villas ou chez l'habitant) ou sur leurs bateaux, pour les plaisanciers. ■

Coordination	Direction Interrégionale Antilles-Guyane
Contribution	Iedom Deal Daaf CCIG CNES Grand Port Maritime de la Guyane
Directeur de publication	Yves Calderini
Rédacteur en chef	Sylvie Blanc
Rédacteur en chef adjoint	Maud Tantin Machecler
Mise en page	Blandine Grillot Myriam Jelaine Patrick Lapierre de Mélinville Maud Tantin Machecler
Auteurs	O'Livia Da Silva (Insee) Geoffray Simon (Insee) Bruno Patier (Insee) Matthieu Cornut (Insee) Floraline Cratère (Insee) Maud Tantin-Machecler (Insee) Liova Romeo (Iedom) David Fardel (Iedom) Jean-Christophe Lambert (DAAF Guyane) Geoffray Simon (Insee) Camille Lemoine (DAAF Guyane) Jean-Luc popote (Insee) Rémi Charrier (Insee) Rémy Louis Budoc (Grand Port Maritime de Guyane) Sandy Bouchenafa (Grand Port Maritime de Guyane) Oliver Taoumi (CCI de Guyane) Laurence Galli-Morvan (Insee) Isabelle Padra-Rebelo (Insee)
Bureau de presse	O'Livia Da Silva Tél. : 0594 29 73 28 - Fax : 0594 29 73 01 Courriel : olivia.da-silva@insee.fr
	© Insee 2019

Insee Conjoncture

Guyane

Bilan économique 2018

L'économie guyanaise redémarre

L'année 2018 poursuit la dynamique de reprise économique amorcée au second semestre 2017. Dans un contexte régional, national et international favorable, la mise en œuvre du plan d'urgence donne des gages supplémentaires de confiance aux entreprises et aux ménages. L'industrie spatiale reste dynamique et investit pour faire face à une concurrence qui s'intensifie. Bien qu'attentiste, le secteur du BTP fait face à des chantiers d'importance pour quelques années. Le secteur du tourisme est au plus haut et la démographie toujours soutenue et porteuse de demande. L'emploi salarié progresse dans tous les secteurs d'activités, permettant de baisser le taux de chômage.

Conjoncture n° 5
Juin 2019

ISSN : 2429-3822

Service territorial de Cayenne
23 ter, Avenue Pasteur
CS 36017
97306 Cayenne Cedex

Directeur de la publication :
Yves Calderini

Rédacteur en chef :
Sylvie Blanc

Rédacteur en chef adjoint :
Maud Tantin-Machecler

ISSN : 2416-8106
© Insee 2019